

## **Les interventions militaires de la France dans les conflits armés intra-étatiques en Afrique pendant la période post-bipolaire : Etude comparée des cas de la République Centrafricaine, du Mali et du Rwanda**

### **[ France's military interventions in intra-state armed conflicts in Africa : Comparative study of cases of the Central African Republic, Mali and Rwanda ]**

*KILWA SIBUMBA Eustache*

Département des Relations Internationales, Université de Lubumbashi, Lubumbashi, RD Congo

Copyright © 2019 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

**ABSTRACT:** Since the end of the bipolar system, Africa has faced the resurgence of intra-state armed conflicts. Faced with these intra-state armed conflicts, there is a solidarity of the international community, at the top of which are some international organizations and some major powers that intervene militarily in that intra-state armed conflicts. Regarding the military interventions of the major powers, it must be noted that France is one of the major powers that is most active in Africa. His military interventions multiplied during the post-bipolar period. But the opinions are divided on the effectiveness of these military interventions. They are effective for some and ineffective for some others. On the one hand, we draw up the active balance and on the other hand the passive balance of these military interventions. The factors contributing to the active balance of these military interventions include the search for their legitimacy, their promptness, France's military capacity and its influence on the international scene. And the factors contributing to the passive balance of these military interventions include the quest or preservation of interests on the part of France, the failure of the global approach to armed conflicts favoring the three D (Defense, Diplomacy and Development) and the failure of the democratic system in African states. But the statebuilding is the best solution that could effectively pull African states from the intra-state armed conflicts that are eating them up. It's up to every African to think about how to rebuild the state in Africa.

**KEYWORDS:** Bankruptcy, Defense, Effectiveness, Françafrique, Genocide, Legitimacy, Statebuilding, War.

**RESUME:** L'Afrique est depuis la fin du système bipolaire confrontée à la recrudescence des conflits armés intra-étatiques. Face à ces conflits armés, on remarque une solidarité de la communauté internationale, au premier rang de laquelle se trouvent certaines organisations internationales et certaines grandes puissances qui interviennent militairement dans lesdits conflits armés. Concernant les interventions militaires des grandes puissances, force est de constater que la France est l'une des grandes puissances qui s'activent le mieux en Afrique. Ses interventions militaires se sont multipliées pendant la période post-bipolaire. Mais les opinions sont divisées par rapport à l'efficacité de ces interventions militaires. Elles sont efficaces pour certains et inefficaces pour d'autres. De notre part, nous dégageons d'une part, le bilan actif et d'autre part, le bilan passif de ces interventions militaires. Les facteurs concourant au bilan actif de ces interventions militaires sont notamment la recherche de leur légitimation, leur promptitude, la capacité militaire de la France et son influence sur la scène internationale. Et les facteurs concourant au bilan passif de ces interventions militaires sont notamment la quête ou la préservation des intérêts de la part de la France, la défaillance de l'approche globale des conflits armés privilégiant les trois D (Défense, Diplomatie et Développement) et la défaillance du système démocratique dans les Etats africains. Mais le statebuilding est la meilleure des solutions qui pourrait tirer de manière efficace les Etats africains des conflits armés intra-étatiques qui les rongent. A chaque Africain de penser sur la manière de reconstruire l'Etat en Afrique.

**MOTS-CLEFS:** Faillite, Défense, Efficacité, Françafrique, Génocide, Légitimité, Statebuilding, Guerre.

## 1 INTRODUCTION

L'histoire de l'Afrique et l'actualité politique récente de beaucoup d'Etats africains invitent à réfléchir. Son évolution historique nous permet de constater qu'elle a vécu des événements qui n'ont pas fini d'influencer son avenir. De la traite négrière à la colonisation, l'Afrique subit des humiliations. Ces périodes troubles passées, beaucoup de colonies accèdent à leur indépendance dans les années soixante du siècle dernier. Le monde avait en effet cru que l'Afrique allait connaître une stabilité politique et un essor économique. Mais l'espoir fut de courte durée. La période postcoloniale est malheureusement l'ère de résurgence des conflits armés intra-étatiques. En 1960 déjà, après le 30 juin, la République Démocratique du Congo ouvrait le bal des conflits armés intra-étatiques avec les sécessions des provinces du Katanga et du Sud-Kasaï. Et au début de la décennie 1990, on assiste à la généralisation des conflits armés intra-étatiques, déstabilisant ainsi beaucoup d'Etats africains. Aujourd'hui encore, des nombreux conflits armés intra-étatiques usent en permanence certains Etats africains et ne cessent de livrer au monde un spectacle d'horreurs, d'atrocités et de barbarie.

La recrudescence des conflits armés intra-étatiques en Afrique constitue à ces jours l'un des principaux défis auxquels fait face la communauté internationale. Au premier rang de celle-ci se trouvent certaines organisations internationales (Organisations des Nations Unies, Union Européenne, ...) et certaines grandes puissances, à l'instar de la France, des Etats-Unis, de la Grande Bretagne, etc. Concernant les interventions militaires des grandes puissances, force est de constater que la France est l'une des grandes puissances qui s'activent le mieux à intervenir militairement en Afrique. Elle est intervenue militairement à près de quarante reprises sur le sol africain en l'espace d'un demi-siècle. Ces interventions militaires se sont multipliées pendant la période post-bipolaire. Paradoxalement au cours de cette même période, on a assisté à une conflictualité diffuse et parfois persistante.

Face à la recrudescence des conflits armés intra-étatiques en Afrique et cela en dépit des multiples interventions militaires des grandes puissances, à l'instar de la France, nous avons estimé qu'il est peut-être temps de s'arrêter afin de s'interroger sur l'efficacité de ces interventions militaires, qu'il est peut-être temps de repenser ces interventions militaires afin de les voir tirer les Etats africains des conflits armés intra-étatiques qui les rongent. D'où cette étude intitulée : *Les interventions militaires de la France dans les conflits armés intra-étatiques en Afrique pendant la période post-bipolaire. Cas de la République Centrafricaine, du Mali et du Rwanda*. Nous voulons à travers cette étude analyser l'efficacité des interventions militaires de la France dans les conflits armés intra-étatiques en République Centrafricaine, au Mali et au Rwanda.

La question pouvant nous conduire à une systématisation rigoureuse de notre recherche est la suivante : Les interventions militaires de la France dans les conflits armés intra-étatiques en République Centrafricaine, au Mali et au Rwanda pendant la période post-bipolaire ont-elles été efficaces dans la résolution de ces conflits armés ?

En guise d'hypothèse, nous estimons qu'au regard de la situation chaotique qui a régné en République Centrafricaine, au Mali au Rwanda pendant la période post-bipolaire faisant suite aux conflits armés intra-étatiques dans ces trois Etats, les interventions militaires de la France se seraient avérées importantes dans l'objectif d'arrêter des violations massives du droit humanitaire, de ramener la paix et la sécurité dans ces Etats ou de sauver un régime légitime. Quant à leur efficacité, elle dépendrait de certains facteurs qui sont notamment les intérêts de la puissance interventionniste qui est la France. Cette dernière aurait privilégié ses intérêts en République Centrafricaine, au Mali et au Rwanda au détriment des pistes de solutions qui mettraient fin aux conflits armés intra-étatiques dans ces Etats. Les interventions militaires de la France n'auraient donc pas permis à la République Centrafricaine, au Mali et au Rwanda de s'extirper des conflits armés intra-étatiques qui les rongent depuis la fin de la bipolarité.

Pour bien mener nos recherches et arriver au résultat escompté, il nous faut adopter une certaine méthodologie. Nous allons de ce fait recourir à deux méthodes à savoir la méthode comparative et la méthode fonctionnaliste, et à la technique documentaire. La méthode comparative est une démarche cognitive par laquelle nous allons comprendre les interventions militaires de la France par la confrontation des cas différents (République Centrafricaine, Mali, Rwanda). Et la méthode fonctionnaliste va nous permettre d'apprécier l'utilité et l'efficacité de ces interventions militaires. Quant à la technique documentaire, elle nous met en présence des documents contenant les informations utiles à notre étude.

Outre l'introduction et la conclusion, cette étude comporte quatre points. Le premier point est consacré à la définition et à la typologie des conflits armés. Le second point, quant à lui, est une étude des conflits armés intra-étatiques en République Centrafricaine, au Mali et au Rwanda pendant la période post-bipolaire. Quant au troisième point, il est consacré à l'analyse des interventions militaires de la France dans les conflits armés intra-étatiques en République Centrafricaine, au Mali et au Rwanda pendant la période post-bipolaire. Enfin, le quatrième point nous étale le bilan des interventions militaires de la France dans les conflits armés intra-étatiques en République Centrafricaine, au Mali et au Rwanda pendant la période post-bipolaire.

## **2 DÉFINITION ET TYPES DES CONFLITS ARMÉS**

En Droit international, un conflit est un désaccord sur un point de droit, de fait : une contestation, une opposition des thèses juridiques entre deux Etats [1]. Il peut être latent ou ouvert. Il est latent lorsque les acteurs peuvent arriver à s'entendre facilement avant que le conflit n'éclate ouvertement. Par contre, le conflit est ouvert ou manifeste dès lors que les antagonistes choisissent l'option militaire au cas où d'autres issues seraient impossibles [2].

Le conflit devient armé « chaque fois qu'il y a un recours à la force armée entre Etats ou un conflit prolongé entre les autorités gouvernementales et des groupes armés organisés ou entre de tels groupes au sein d'un Etat » [3]. Le droit international humanitaire distingue deux types de conflits armés : le conflit armé international qui oppose deux Etats ou plus, et le conflit armé non international qui oppose les forces gouvernementales à des groupes armés non gouvernementaux ou des groupes armés entre eux » [4]. Dans la présente étude, nous sommes intéressés par les conflits armés non internationaux, appelés autrement « conflits armés internes » ou « conflits armés intra-étatiques ». Ceux-ci se définissent comme étant des conflits qui se déroulent sur le territoire d'un Etat entre ses forces armées et des forces armées dissidentes ou des groupes armés organisés qui, sous la conduite d'un commandement responsable, exercent sur une partie de son territoire un contrôle tel qu'il leur permette de mener des opérations militaires continues et concertées [...] [5].

## **3 ETUDE DES CONFLITS ARMES INTRA-ÉTATIQUES EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, AU MALI ET AU RWANDA PENDANT LA PÉRIODE POST-BIPOLAIRE**

Au cours de la période post-bipolaire, les conflits armés intra-étatiques survenus en République Centrafricaine, au Mali et au Rwanda ont revêtu plusieurs formes. Elles ont été des guerres civiles, des guerres de génocide, des conflits armés internes internationalisés, etc.

### **3.1 LES GUERRES CIVILES**

Une guerre civile est la situation qui existe lorsqu'au sein d'un Etat, une lutte armée oppose les forces armées régulières à des groupes armés identifiables, ou des groupes armés entre eux, dans des combats dont l'importance et l'extension dépassent la simple révolte ou l'insurrection [6]. Autrement, dit, « il y a guerre civile quand dans un Etat une partie de la population refuse obéissance au gouvernement et prend ouvertement les armes contre lui, soit pour mettre un nouveau gouvernement à la place de l'autre, soit pour fonder un nouvel Etat en séparant du territoire national une partie de ce territoire » [7].

Au cours de la période post-bipolaire, la République Centrafricaine, le Mali et le Rwanda ont connu des guerres civiles que nous allons étudier dans les lignes qui suivent.

#### **3.1.1 LES GUERRES CIVILES POST-BIPOLAIRES EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

La République Centrafricaine (RCA), ancienne colonie française appelée Oubangui-Chari devenue indépendante le 13 août 1960, a une histoire particulière marquée par une succession de coups d'Etat, de mutineries et de guerres civiles. Avec 622 984 km<sup>2</sup> de superficie et ±4,6 millions d'habitants, la RCA est l'émanation du combat contre le colonat français, mené par le prêtre Barthélémy Boganda, mort dans un accident d'avion le 29 mars 1959. Par la suite, David Dacko, cousin de ce dernier, lui succède jusqu'au « putsch de la Saint-Sylvestre » organisé dans la nuit du 31 décembre 1965 au 01 janvier 1966 et par lequel un autre cousin éloigné, le colonel Jean-Bedel Bokassa, prit le pouvoir. Après s'être fait introniser empereur le 4 décembre 1974, Jean-Bedel Bokassa est évincé en 1979 par « l'opération Barracuda ». Son sacre impérial, au départ acquiescé par la France, s'est accompagné de l'assèchement total des caisses de l'Etat. Revenu au pouvoir en 1979 par les soins de la France, David Dacko, fortement marqué par une illégitimité permanente et accusé d'usurpation par ses ennemis, a vraisemblablement approuvé le « putsch par consentement mutuel » du 1<sup>er</sup> septembre 1981 à travers lequel le général André Kolingba prend les rênes du pouvoir. Fortement influencé et soutenu par la France jusqu'en 1990, André Kolingba est peu à peu lâché par le président français François Mitterrand qui lui reproche, probablement, son insubordination et la non application des clauses de La Baule. Au même moment, des remous sociaux sous forme de mutineries naissent dans le pays et contraignent le général-président à organiser le premier scrutin et à se retirer officiellement de la vie politique. Ange-Félix Patassé, qui lui succède le 22 octobre 1993, n'a pas réussi à concilier les Centrafricains. Les retards de paiement des salaires des fonctionnaires, les soupçons de gabegie financière, la confiscation du processus électoral et la mort injustifiée de nombreuses personnalités (au rang desquelles l'ancien dictateur Jean-Bedel Bokassa) qui lui sont reprochés, engagent le pays dans une série de mutineries, de violence et d'instabilité. Malgré la signature en janvier 1997 des Accords de Bangui supposés mettre un terme aux conflits, la réélection

de Patassé le 19 septembre 1999 installe de nouveau le pays dans la violence. Aussi, les efforts de la communauté internationale et le soutien militaire apporté à Patassé par le rebelle congolais Jean-Pierre Bemba n'ont pas dissuadé le général François Bozizé, chef de la rébellion des « Libérateurs » et ancien chef d'état-major de Patassé, à prendre le pouvoir à l'issue du coup d'Etat du 15 mars 2003. Accueilli par une innocente foule en liesse, Bozizé, soutenu par la convergence politique baptisée Kwa Na Kwa, n'a pas réussi à assainir la vie publique. Car, un Etat désarticulé et fantôme dans son fonctionnement s'est constitué, caractérisé par le ressentiment social, le bricolage institutionnel et l'archaïsme démocratique [8].

C'est dans ce contexte que les élections présidentielle et législatives sont organisées au mois de décembre 2005. Mais dès la publication des résultats de ces élections qui officialisaient la victoire contestée de François Bozizé avec 64,6 % des voix, d'anciens membres de la Garde présidentielle d'Ange-Félix Patassé qui avaient été écartés du scrutin, créent l'APRD (Armée populaire pour la restauration de la république et la démocratie). Dès janvier 2006, l'APRD attaque la ville de Paoua (Ouham-Pende) et garde sous son autorité une bonne partie de la région comprise entre Paoua et Kaga-Bandoro (Nana-Grebizi). En septembre 2006, apparaissent, dans les préfectures du Nord-Est (Vakaga et Haute Koto), les combattants de l'UFDR (Union des forces démocratiques pour le rassemblement) avec à leur tête le commandant Damane Zacharia. A l'automne 2006, l'UFDR mène plusieurs raids sur la ville de Birao, capitale de la Vakaga et sur plusieurs villes de la préfecture (Sam Ouandja, Ouanda Djale), obligeant les FACA (Forces armées centrafricaines) à intervenir avec l'appui du détachement de l'armée française présente à Bangui. La signature des Accords de Syrte et de Birao en février et avril 2007 n'empêchera pas la situation de rester très précaire dans le Nord-Est jusqu'au déploiement permanent, d'abord par l'EUFOR (European union force), puis par la MINURCAT (Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad). Michel Djotodia, d'ethnie Goula, né dans la Vakaga, fait partie des fondateurs de l'UFDR et la présidera. Face à cette situation sécuritaire précaire, le gouvernement de François Bozizé se révèle totalement incompetent ou incapable de réagir. Refusant de procéder à une restructuration des FACA, par peur d'être un jour, lui aussi, la victime d'un coup d'Etat militaire, François Bozizé en confie la destinée à son fils Jean-François Bozizé qui ne possède visiblement ni les compétences, ni la détermination, pour mener à bien une telle tâche. Par ailleurs, le président gâche, par petits calculs politiques, les occasions de désarmer les milices que lui offre la communauté internationale, même si celle-ci présente souvent un front divisé face à ce problème et ne montre que peu d'enthousiasme pour encadrer et sécuriser les opérations sur le terrain. Malgré un dialogue politique intégré lancé en décembre 2008 dans la foulée de l'Accord de paix global de Libreville (juin 2008) qui rassemble plusieurs mouvements rebelles et qui paraît relativement bien mené et suffisamment productif pour apaiser le climat politique, le président Bozizé s'obstine et bâcle le scrutin de 2011 [9].

Le déroulement calamiteux du scrutin de 2011 ruinera définitivement la légitimité du régime Bozizé. Ce scrutin partial permettra au président Bozizé d'être élu dès le premier tour de l'élection présidentielle, devant Ange Félix Patassé, tandis que le scrutin législatif offre au parti au pouvoir une large majorité dès ce même premier tour, avec l'entrée en force de la « famille Bozizé » qui obtient 31 sièges à l'Assemblée nationale (sur un total de 105). Les recours en annulation de l'élection présidentielle formulés par les candidats de l'opposition seront rejetés par la Cour constitutionnelle, ce qui les conduira à retirer l'ensemble de leurs candidats encore en lice pour le second tour en signe de boycott. Le 6 avril 2011, la majorité présidentielle obtiendra ainsi une confortable majorité avec 65 sièges à l'Assemblée nationale (dont 55 au KNK, le parti du président), auxquels s'ajoutent 24 députés apparentés « indépendants » mais en réalité très proche du parti au pouvoir. Enfin, François Bozizé persistera par ailleurs à laisser entendre ouvertement qu'il sera, le moment venu, candidat pour un nouveau mandat, ce que la Constitution interdit [10]. Cet entêtement va galvaniser l'opposition qui souhaite son départ, provoquer le regroupement de la plupart des mouvements politico-militaires au sein de la Seleka en septembre 2012. Cette dernière réunit les membres de l'UFDR, de la CPJP (Convention des patriotes pour la justice et la paix), du FDPC (Front démocratique du peuple centrafricain) et bien d'autres groupuscules rebelles. Née en août 2012 et installée, au départ, au Nord du pays, cette rébellion à majorité musulmane lance une offensive militaire au mois de décembre 2012 à l'issue de laquelle les principales villes sont occupées. Les FACA n'ont pas réussi à faire face à l'offensive de la Seleka. Le 23 mars 2013, Bozizé s'enfuit au Cameroun, la Seleka annonce la prise du Palais présidentiel et son Chef Michel Djotodia s'autoproclame président de la République. Après la prise du pouvoir par la Seleka, la situation humanitaire s'est dégradée. Les événements du 6 au 7 août 2013 dans la localité de Bossangoa (chef-lieu de la préfecture d'Ouham au Nord-Est de Bangui), avec plus de cent morts, marquent les prémices d'un début de nettoyage ethnique. Désormais, la population musulmane, soupçonnée proche de la Seleka, est la cible des attaques des fidèles au président déchu. A l'opposé, la population chrétienne, accusée d'être de connivence avec les ex-FACA et François Bozizé, est victime des exactions de la Seleka. C'est ainsi que les groupes d'autodéfense, appelés anti-balakas formés en septembre 2013 en réaction aux exactions des éléments de la Seleka, visent essentiellement les musulmans [11]. La Seleka a été officiellement dissoute le 13 septembre 2013. Au mois de juillet 2014, cette Seleka s'est reconstituée en parti politique, le FPRC (Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique) [12].

Devant la dégradation continue de la situation sécuritaire et les difficultés liées à la cohabitation politique, les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEEAC (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale) ont tenu les 9 et 10 janvier 2014

à N'Djamena un sommet extraordinaire à l'issue duquel le président de transition Michel Djotodia ainsi que le Premier ministre Nicolas Tiangaye ont été obligés de démissionner. Leur démission a ouvert la voie à l'élection de Madame Catherine Samba-Panza par le Conseil national de transition – le Parlement provisoire – au poste de chef d'Etat de la transition avec comme principales missions la restauration de la paix et l'organisation des élections. Sous les auspices de la communauté internationale, différents Accords de cessation des hostilités ont été signés par les différentes parties au conflit centrafricain. Ces différents Accords ont permis la diminution des tensions et l'organisation de l'élection présidentielle. Le premier tour de l'élection présidentielle a été organisé le 30 décembre 2015 et le second tour le 14 février 2016. A l'issue du second tour de cette élection présidentielle, Faustin-Archange Touadéra est sorti victorieux (62,71%) face à son rival Anicet-Georges Dologuélé (37,29%) [13]. Il prêta serment le 30 mars 2016, mettant ainsi fin à la période de transition.

### **3.1.2 LES GUERRES CIVILES POST-BIPOLAIRES AU MALI**

C'est avec une impression d'éternel recommencement qu'au début de l'année 2012, le Mali se voit une fois de plus engagé dans une lutte armée contre les rebelles touareg du Nord du pays, réunis au sein d'une nouvelle organisation, le MNLA (Mouvement national de libération de l'Azawad). Au cours de la période post-bipolaire, c'est dans la deuxième moitié de l'année 1990 que le Nord-Mali est devenu le théâtre des affrontements souvent sanglants entre l'armée malienne et le mouvement rebelle touareg MPLA (Mouvement populaire pour la libération de l'Azawad). Il y eut de nombreuses victimes probablement plus de 2000 personnes. Le conflit fut provisoirement réglé par les Accords signés à Tamanrasset les 5 et 6 janvier 1991. Le contenu des Accords est bien connu : on a accordé aux deux régions du Nord-Mali, à savoir Gao et Tombouctou et plus tard aussi à la région de Kidal nouvellement créée, une quasi-autonomie, bien que les parties concernées aient préféré nommer cette autonomie « statut particulier » [14]. En mars 1991, Moussa Traoré est renversé par un coup d'Etat militaire. Un gouvernement de transition est instauré avec à sa tête le lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré. Le retour à la démocratie s'effectue à la faveur des premières élections libres du Mali indépendant en 1992. Celles-ci sont remportées par Ipha Oumar Konaré, réélu en 1997 et président jusqu'à la fin de son mandat en 2002. Le Mali est à cette époque cité comme un pays de bonne gouvernance et de stabilité dans la sous-région. L'élection présidentielle de 2002 est remportée par Amadou Toumani Touré, réélu en 2007 pour un mandat de cinq ans. Confronté à une dégradation de la situation sécuritaire dans le Nord du pays et à la reprise de la contestation touareg à partir de 2006, le régime d'Amadou Toumani Touré est mis en difficulté [15].

A la suite de la crise libyenne de 2011 qui a chassé le régime de la Jamahiriya arabe de Mouammar Kadhafi, les rebellions du Nord-Mali se radicalisent davantage et le MNLA est créé. Héritier d'une longue histoire conflictuelle entre Touareg du Nord-Mali et gouvernement malien, notamment avec les différentes rébellions à partir de 1990, le MNLA revendique l'indépendance de l'Azawad, radicalisant ainsi les revendications passées des Touareg maliens. Le MNLA est constitué de Touareg revenus de Libye après la mort de Mouammar Kadhafi (de très nombreux Touareg étaient employés comme mercenaires), lourdement armés et bien entraînés aux situations de guerre. Fort de cette expérience et de cet arsenal, le MNLA attaquait les 17 et 18 janvier 2012 les cantonnements militaires de trois villes du Nord-Est malien (Ménaka, Tessalit et Aguelhok). Les attaques de la mi-janvier 2012 ont été les premières d'une longue série opposant l'armée malienne au MNLA dans le Nord du pays. C'est devant les défaites fulgurantes de l'armée malienne, les avancées de la rébellion et la menace de la déstabilisation de la zone sahélo-saharienne que la France a décidé d'intervenir au Mali le 10 janvier 2013. Ce fut le début de « l'opération Serval » rapidement soutenue par les troupes de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) [16].

### **3.1.3 LA GUERRE CIVILE POST-BIPOLAIRE AU RWANDA**

Le Rwanda a annoncé les couleurs de la guerre civile post-bipolaire à partir du mois d'octobre 1990. En effet, le 1<sup>er</sup> octobre de cette année, les troupes du FPR (Front patriotique rwandais), appuyées en hommes et en matériels par l'armée ougandaise, quittaient le territoire de l'Ouganda leur base arrière et attaquaient le Rwanda. Ces troupes étaient constituées essentiellement d'enfants des réfugiés rwandais qui avaient fui leur pays après le coup d'Etat de Juvénal Habyarimana et de certains éléments qui avaient servi dans la rébellion menée par la NRA (National Resistance Army) en Ouganda [17]. Il est incontestable que l'invasion d'octobre 1990 fut le facteur le plus important dans l'escalade de la polarisation politique au Rwanda. Le Rapport de l'OUA sur le génocide rwandais nous fait savoir que « dans la foulée de l'incursion d'octobre 1990, l'impunité s'étendait aux démagogues qui entretenaient délibérément une animosité latente contre ceux qu'ils considéraient comme des étrangers perfides, une catégorie regroupant non seulement les guerriers réfugiés Tutsis du FPR, mais aussi chaque Tutsi se trouvant encore au Rwanda et chaque Hutu considéré comme faisant partie de leurs sympathisants » [18]. A partir du 1<sup>er</sup> octobre 1990, le Rwanda a traversé des périodes de violents incidents anti-Tutsis. La guerre civile que les rwandais lancèrent ce jour-là dura,

avec de longues périodes de cessez-le-feu, pendant près de quatre ans. La période du génocide que nous allons étudier dans les lignes qui suivent correspond aux trois derniers mois de la guerre civile rwandaise post-bipolaire.

### 3.2 LES GUERRES DE GÉNOCIDE

Le terme *génocide* (du grec *genos*, race, tribu et du latin *cide*, tuer) est généralement utilisé pour décrire un effort de destruction méthodique dirigé contre un groupe humain ciblé, dont les membres partagent une caractéristique définitionnelle donnée. C'est Raphael Lemkin [19] qui fut le premier à employer ce néologisme pour décrire les pratiques de guerre des Nazis. Le terme se limitait alors à la destruction délibérée d'un groupe national ou ethnique, soit un « plan coordonné de différentes actions visant à détruire les fondements essentiels de la vie des groupes nationaux, pour anéantir ces groupes eux-mêmes ». La notion s'est par la suite élargie pour embrasser d'autres critères aptes à cristalliser une identité collective (race, religion, etc.) [20]. Cette notion de génocide a officiellement été définie comme un crime lorsque l'ONU (Organisation des Nations Unies) a adopté, le 9 décembre 1948, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. L'article II de cette Convention affirme que le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel : meurtre de membres du groupe ; atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ; soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ; mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ; transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe [21]. Selon les termes de cette définition, qui a du reste été reprise dans la résolution 955 du 8 novembre 1994 créant le TPIR (Tribunal pénal international pour le Rwanda), trois éléments cumulatifs sont nécessaires pour la reconnaissance d'un génocide : un élément matériel, consistant en un ou plusieurs des actes limitativement énumérés à l'article II de la Convention de 1948 ; un élément moral, résidant dans l'intention des criminels de détruire partiellement ou entièrement un groupe ; une intention spécifique, qui réside dans le choix d'un groupe particulier qui peut être un groupe national, racial ou religieux. A la différence du crime contre l'humanité, la définition du génocide ne comprend pas l'anéantissement d'une population pour des motifs politiques [22].

Concernant les conflits armés intra-étatiques en Afrique pendant la période post-bipolaire, ils ont aussi pris la forme de génocide. C'est le cas du premier génocide rwandais des Hutus contre les Tutsis et d'un second génocide rwandais qui se serait déroulé contre les Hutus.

#### 3.2.1 LE PREMIER GÉNOCIDE RWANDAIS

L'interrogation sur l'existence d'actes génocidaires au Rwanda par les Nations Unies est antérieure aux événements d'avril 1994. En effet, dès avril 1993, le rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, a entrepris une mission au Rwanda afin d'établir la réalité des accusations portées, notamment par les organisations humanitaires, sur l'existence de massacres de Tutsis et de meurtres politiques au Rwanda depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1990. Dans son rapport daté du 11 août 1993, le rapporteur spécial indiquait que « les victimes des attaques des Tutsis, dans l'immense majorité des cas, avaient été ciblées uniquement en raison de leur appartenance à un certain groupe ethnique, et pour aucune autre raison objective ». Il précisait que « des massacres de populations civiles ont été perpétrés par les forces de sécurité rwandaises ou par certaines parties de la population. [...] On a démontré à maintes reprises que des représentants gouvernementaux étaient impliqués, soit directement en encourageant, en planifiant et en dirigeant les actes de violence ou en y prenant part, soit indirectement par leur incompétence, leur négligence ou leur inaction délibérée [...]». Le point culminant des tueries constitutives du génocide est à situer à partir du mois d'avril 1994 à la suite de l'assassinat du président Juvénal Habyarimana. En effet, le 6 avril 1994 à 21h, l'avion transportant le président de la République du Rwanda, Juvénal Habyarimana, et son homologue burundais Cyprien Ntaryamira, était abattu de plusieurs coups de missiles aux abords de l'aéroport de Kigali [23]. L'appareil s'écrasa dans les jardins du palais présidentiel en tuant toutes les personnes à son bord [24]. Les Tutsis ont été présentés comme les organisateurs de cet assassinat. L'assassinat de Juvénal Habyarimana plongea le Rwanda dans le génocide, l'une des plus grandes tragédies de notre époque. Le 06 avril 1994, le même jour, la RTLM (Radio Télévision Libre des Mille Collines), à travers ses ondes radios, donnait le signal pour le déclenchement du génocide. La phrase qui aurait été le signal de départ du génocide était : « Abattez ces grands arbres ». Dès les premières heures du 07 avril 1994, des milliers de Tutsis (±93%) [25], des Hutus modérés et ceux qui avaient des liens de parenté, de mariage ou d'amitié avec des Tutsis, ont commencé à être systématiquement massacrés. Et en moins de 100 jours, au moins 500 000 et sans doute plus de 800 000 personnes, hommes, femmes et enfants, en grande majorité Tutsies, ont été assassinés. Des milliers d'autres auraient été violées, torturées et mutilées. Des millions d'individus, majoritairement Hutus, s'étaient déplacés intérieurement ou avaient fui comme réfugiés vers les pays voisins [26]. Les massacres commis contre les Tutsis et les Hutus modérés en 1994, même s'ils s'étaient déroulés concomitamment à un

affrontement entre le FPR et les FAR (Forces armées rwandaises), relèvent d'une autre nature que celle d'une guerre civile : ils appartiennent à une logique de génocide.

### **3.2.2 DU DEUXIÈME GÉNOCIDE RWANDAIS**

La question du génocide à l'encontre des Hutus a soulevé de nombreux commentaires et demeure irrésolue jusqu'à aujourd'hui. A deux reprises, des Rapports de l'ONU se sont penchés sur l'existence ou non de crimes de génocide commis à l'égard des Hutus en RDC, réfugiés ou autres. En juillet 1997, une mission conjointe mandatée par la Commission des droits de l'homme [27] chargée d'enquêter sur les allégations de massacres et autres atteintes aux droits de l'homme ayant lieu dans l'Est du Zaïre depuis septembre 1996 a rapporté à l'Assemblée générale de l'ONU qu'« on ne peut pas nier que des massacres de caractère ethnique ont été commis, dont les victimes sont en grande partie des Hutus, Rwandais, Burundais et Zairois. De l'avis préliminaire de la mission conjointe, certains de ces massacres présumés pourraient constituer des actes de génocide. Il n'en demeure pas moins que les informations dont la mission conjointe dispose actuellement ne permettent pas d'émettre une opinion précise et définitive » [28]. Par la suite, le Secrétaire général de l'ONU a dépêché une équipe chargée d'« enquêter sur les graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui auraient été commises en RDC (ex-Zaïre) depuis le 1<sup>er</sup> mars 1993 » [29]. Bien qu'entravée dans son mandat, l'équipe a conclu dans son Rapport que « le massacre systématique des Hutus qui restaient au Zaïre a été un crime odieux contre l'humanité, mais le motif à l'origine des décisions est important pour déterminer si ces meurtres constituent un génocide, c'est-à-dire une décision d'éliminer, en partie, le groupe ethnique hutu » [30].

Le Rapport Mapping s'est également penché sur cette question et en a tiré les conclusions suivantes : « au moment des incidents couverts par ledit Rapport, la population hutue au Zaïre, y compris les réfugiés venus du Rwanda, constituait un groupe ethnique au sens de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Plusieurs incidents répertoriés semblent confirmer que les multiples attaques visaient les membres du groupe ethnique hutu comme tel, et non pas seulement les criminels responsables du génocide commis en 1994 à l'égard des Tutsis au Rwanda et qu'aucun effort n'avait été fait par l'AFDL/APR (Alliance des forces démocratiques pour la libération du Zaïre/Armée patriotique rwandaise) pour distinguer entre les Hutus membres des ex-FAR et les Hutus civils, réfugiés ou pas » [31]. L'intention de détruire un groupe en partie est suffisante pour constituer un crime de génocide et les tribunaux internationaux ont confirmé que la destruction d'un groupe peut être limitée à une zone géographique particulière [32]. On peut donc affirmer que, même si seulement une partie du groupe ethnique hutu présent au Zaïre a été ciblée et détruite, cela pourrait néanmoins constituer un crime de génocide si telle était l'intention des auteurs. Plusieurs incidents répertoriés dans le Rapport Mapping révèlent des circonstances et des faits à partir desquels un tribunal pourrait tirer des inférences de l'intention de détruire en partie le groupe ethnique hutu en RDC, s'ils sont établis hors de tout doute raisonnable [33].

L'usage d'armes blanches et les massacres systématiques de survivants après la prise des camps démontrent que les nombreux décès ne sont pas imputables aux aléas de la guerre ou assimilables à des dommages collatéraux. Parmi les victimes, il y avait une majorité d'enfants, de femmes, de personnes âgées et de malades, souvent sous-alimentés, qui ne posaient aucun risque pour les forces attaquantes. De nombreuses atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ont été également commises, avec un nombre très élevé de Hutus blessés par balle, violés, brûlés ou battus. La nature systématique, méthodologique et préméditée des attaques répertoriées contre les Hutus ressort également : ces attaques se sont déroulées dans chaque localité où des réfugiés ont été dépistés par l'AFDL/APR sur une très vaste étendue du territoire. La poursuite a duré des mois, et à l'occasion, l'aide humanitaire qui leur était destinée a été sciemment bloquée, les privant ainsi d'éléments indispensables à leur survie [34].

Cependant, il est important de noter que certains éléments pourraient faire hésiter un tribunal à conclure à l'existence d'un plan génocidaire, comme les faits qui tendent à démontrer que les contrevenants présumés ont épargné la vie de certains membres du groupe hutu alors qu'ils avaient les moyens et l'opportunité de les tuer. Aussi, « si en général les tueries n'ont pas épargné les femmes et les enfants, on notera qu'à certains endroits, des femmes et des enfants hutus ont été effectivement séparés des hommes, qui seuls ont été tués par la suite ». Enfin, comme il est noté dans le Rapport Mapping, « un très grand nombre de Rwandais hutus présents au Zaïre ont pu retourner au Rwanda, y compris avec l'assistance de l'APR, durant la campagne de 1996-1997 de l'AFDL/APR en RDC. A partir du 15 novembre 1996 plusieurs dizaines de milliers de réfugiés hutus rwandais, dont de nombreux survivants d'attaques précédentes, ont été rapatriés au Rwanda avec le concours des autorités de l'AFDL/APR et que des centaines de milliers de réfugiés hutus rwandais ont pu rentrer au Rwanda avec l'assentiment des autorités rwandaises après le commencement de la première guerre » [35].

### 3.3 LES CONFLITS ARMÉS INTERNES INTERNATIONALISÉS

Lorsqu'on veut analyser les conflits armés qui se sont déroulés en Afrique au cours de la période post-bipolaire, il paraît difficile de ne pas tenir compte de leur bivalence et de ne pas admettre leur nature à la fois interne et internationale. Et pour englober au niveau terminologique l'ensemble de leurs réalités, on fait usage de l'expression « conflits armés internes internationalisés ». Ces derniers constituent en effet une autre catégorie des conflits armés obtenue à partir de la dénomination de deux catégories à savoir conflits armés internes et conflits armés interétatiques. Ainsi, « la catégorie nouvelle sera désignée ici par deux caractères, dont la réunion fait son originalité : ce sont des conflits armés non interétatiques, mais présentant un caractère international, ou, en renversant l'ordre des deux caractères, des conflits armés internationaux mais non interétatiques » [36]. En d'autres termes, ce sont les conflits armés internes qui s'internationalisent à la suite de l'intervention directe ou indirecte d'un Etat ou d'un groupe d'Etat tiers ou d'une organisation internationale.

A propos des conflits armés internes internationalisés en Afrique qui se sont déroulés au cours de la période post-bipolaire, la sous-région des Grands Lacs africains constitue un cas illustratif. En effet, l'arrivée au pouvoir de Yoweri Museveni en Ouganda a été appuyée par les Tutsis rwandais en exil, par l'armée tanzanienne de Julius Nyerere. La prise de pouvoir de Yoweri Museveni en Ouganda va offrir aux Tutsis un espace serein d'organisation et de préparation à un retour et une éventuelle prise du pouvoir par les armes au Rwanda voisin. Chose qui sera effective car en 1994, le FPR, appuyé par l'Ouganda, va réussir à prendre le pouvoir au Rwanda. Et selon Bernard Leloup, le régime rwandais a utilisé le territoire congolais comme un théâtre de projection de sa puissance au détriment du régime de Mobutu, du régime de Kabila – qui échappa à la défaite en 1998 face à son ancien allié uniquement grâce à la mobilisation populaire et au soutien de l'Angola, du Zimbabwe, du Soudan et de la Namibie – et de son ex-allié ougandais qu'il a vaincu militairement à Kisangani en RDC [37].

L'internationalisation d'un conflit armé interne ne concerne pas seulement l'aspect centripète qui consiste à le ramener aux belligérants ; il concerne aussi l'aspect centrifuge. Il s'agit dans ce second aspect de deux ou plusieurs Etats qui se battent dans un seul territoire et parfois deux ou plusieurs puissances interventionnistes se règlent des comptes sur le territoire d'un autre Etat. Le cas illustratif est la deuxième guerre civile de la RDC, laquelle débuta en 1998 et se termina en 2003. Elle impliqua le gouvernement congolais, des groupes armés rebelles et certains Etats africains, dont l'Ouganda et le Rwanda. Ces deux Etats, autrefois alliés dans leur opposition au gouvernement congolais de Laurent-Désiré Kabila, se sont une première fois affrontés pour le contrôle de la ville de Kisangani en août 1999, causant la mort de deux cents civils. Ils se sont de nouveau battus en mai 2000 puis en juillet 2002, date à laquelle l'APR a finalement réussi à chasser l'UPDF (Ugandan People's Defense Forces) de Kisangani. Les soldats de l'APR se sont ensuite retirés, laissant la ville de Kisangani aux mains de leurs supplétifs locaux du RCD (Rassemblement congolais pour la démocratie) [38].

## 4 LES INTERVENTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE EN RCA, AU MALI ET AU RWANDA PENDANT LA PÉRIODE POST-BIPOLAIRE

Les interventions militaires peuvent être définies comme des engagements de forces militaires projetées hors du territoire national, sur un théâtre de crise ou de conflit. Il s'agit donc pour l'armée d'un pays d'une mission différente de celle traditionnelle, de la défense du territoire national [39].

### 4.1 LES INTERVENTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE EN RCA

Les interventions militaires de la France en RCA ont pris les noms suivants : Opérations Almandin (I, II et III), Opération Boali et Opération Sangaris.

#### 4.1.1 OPÉRATIONS ALMANDIN (I, II, III)

Les opérations Almandin I, II et III correspondent à des actions de coercition menées en réaction à des crises résultant sporadiquement de mutineries d'une partie des FACA, pouvant être accompagnées de mouvements insurrectionnels à Bangui). Ayant à se plaindre des conditions matérielles auxquelles ils étaient soumis, en particulier le non-paiement de leur solde depuis le début de l'année, deux régiments de l'armée centrafricaine (600 soldats) se sont mutinés le 17 avril 1996, ont pillé leurs armureries et s'en sont pris aux commissariats de police et aux unités de la SP (Sécurité présidentielle) à Bangui. Ce sont, d'abord le RMI (Régiment mixte d'intervention) (300 mutins) cantonné au Camp Kassaï, situé à l'Est de Bangui, puis le RDOT (Régiment de défense opérationnel du territoire) au Camp PK 11, à la sortie Nord de Bangui. C'est à la suite de ces mutineries que la France a déclenché l'opération Almandin I. Elle est spécifiquement française. Sa durée a été de douze jours, allant du 18 au 29 avril 1996. Et ses objectifs étaient, dans un 1<sup>er</sup> temps, d'assurer la sécurité des installations des EFAO (Eléments français d'assistance opérationnelle) (Camp Béal, Camp et aérodrome de M'Poko), de la Chancellerie et de la résidence de



l'ambassadeur, des zones vie et villas des cadres et ressortissants français ; dans un 2<sup>ème</sup> temps, de protéger la présidence et la personne du président centrafricain, Ange Felix Patassé ; puis garantir la sécurité de l'axe principal de Bangui : M'Poko - Béal - Chancellerie, surveiller les points sensibles répertoriés, dont l'immeuble de la télévision, les dépôts de carburant et la centrale électrique [40].

Le samedi 18 mai 1996, au camp Kassai, cent à deux cents sous-officiers des FACA du RMI et du RDOT refusent de se laisser désarmer par les hommes de la SP du président Ange-Felix Patassé. Mené par l'adjudant Isidore Dokodo et le sergent Cyriaque Souké, les mutins attendent du pouvoir que leur soient payés les trois mois d'arriérés de solde promis lors de la première mutinerie de mi-avril. La mutinerie du 18 mai 1996 a embrasé Bangui, la capitale. La France déclenche l'opération Almandin II [41]. Cette opération peut se subdiviser en quatre phases successives, nettement distinctes : la phase 1 qui a porté sur la mutinerie du mois de mai 1996 et dont les objectifs étaient de sauvegarder les installations et le personnel des EFAO, protéger les ressortissants étrangers, évacuer ceux qui ont voulu partir et protéger les symboles de la souveraineté de l'Etat centrafricain ; la phase 2 intervenue après que le calme soit revenu. Elle consistait à apporter l'aide à l'instruction et à la restructuration des FACA ; la phase 3 intervenue pendant la mutinerie de novembre 1996 à janvier 1997. Sa mission était similaire à celle de la phase 1 à laquelle on a ajouté l'interposition et l'intervention en force, en zone urbaine (Bangui) ; la phase 4 au cours de laquelle Almandin II assura l'aide au déploiement de la MISAB (Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui). Almandin II assura aussi l'appui ponctuel de cette Mission. Sa durée était de treize mois, allant du 18 mai 1996 au 19 juin 1997. La quatrième mutinerie (22-23 mars 1997) peut être considérée comme un prélude à la crise de juin 1997. En effet, le 20 juin 1997, des éléments incontrôlés des FACA commençaient à tirer au mortier sur la ville de Bangui, visant en particulier les positions des éléments de la MISAB, mais aussi les installations des EFAO (Camp Béal) et l'ambassade de France qui était touchée le 21 juin 1997. Initialement et par surprise, ils investissent et neutralisent des positions tenues par des sections de la MISAB. Dès le 21 juin 1997, les affrontements entre mutins et MISAB sont généralisés. Outre le maintien de leur posture de sûreté, les forces françaises, conformément aux Accords de Bangui (janvier 1997), doivent intervenir à de nombreuses reprises pour permettre à la MISAB de ne pas être débordée. L'Opération Almandin III était ainsi lancée. Sa durée était de dix mois, allant du 20 juin 1997 au 15 avril 1998. Et ses objectifs étaient d'assurer la sécurité de la mission diplomatique française à Bangui (ainsi que les installations des EFAO) ; de soutenir, y compris par le feu, les détachements de la MISAB ; de protéger les points sensibles désignés à Bangui (Radiotélévision, aéroport, usines...) [42].

#### **4.1.2 OPÉRATION BOALI**

L'opération Boali a été lancée en octobre 2002. Afin d'assurer le maintien de la sécurité intérieure de la RCA, la CEMAC (Communauté économique et monétaire d'Afrique Centrale) et la France participèrent aux côtés des FACA au rétablissement et à la conservation de la paix intérieure, en fournissant des effectifs, des moyens logistiques et en dispensant des actions de formation [43]. Après avoir soutenu la mise en place de la FOMUC (Force multinationale en Centrafrique) en octobre 2002, un Accord entre le président-général Bozizé (qui vient de prendre le pouvoir par un coup d'Etat) et le président français Chirac fut signé en mars 2003. Cet Accord bilatéral va renforcer les dispositifs de l'opération Boali [44]. Lancée en octobre 2002, l'opération Boali a perduré tout au long des différentes guerres civiles en RCA et s'est terminée en 2013 à la suite de la mise en œuvre de l'opération Sangaris. Les objectifs principaux de l'opération Boali étaient la protection des ressortissants français et l'entraînement de l'armée centrafricaine [45].

#### **4.1.3 OPÉRATION SANGARIS**

Après la chute du président François Bozizé au mois de mars 2013 et la prise du pouvoir par la Seleka, la situation sécuritaire s'est dégradée en RCA. La population musulmane, soupçonnée proche de la Seleka, est devenue la cible des attaques des hommes fidèles au président déchu François Bozizé. A l'opposé, la population chrétienne, accusée d'être de connivence avec les ex-FACA et François Bozizé, est victime des exactions de la Seleka. Quant aux groupes d'autodéfense appelés anti-balakas, ils visent essentiellement les musulmans. Face à la dégradation de la situation sécuritaire et à l'incapacité du président Michel Djotodia de faire régner l'ordre, la communauté internationale a tenté de parer à l'extension d'un conflit intercommunautaire qui aurait pu tourner au génocide. Aux côtés des troupes de l'Union Africaine de la MISCA (Mission internationale de soutien à la RCA sous conduite africaine) (qui prit alors le relais de la Mission de consolidation de la paix en RCA armée par la CEEAC), la France a lancé l'opération Sangaris, déployée le 5 décembre 2013 [46]. Le 08 décembre 2013, le ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian rappelait les trois objectifs de l'opération Sangaris : instaurer un minimum de sécurité et permettre l'acheminement de l'aide humanitaire ; permettre à la mission africaine d'intervenir ; mettre en place un processus démocratique [47]. Autorisée le 05 décembre 2013 par la résolution 2127 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, l'opération Sangaris s'est achevée officiellement le 31 octobre 2016.

## 4.2 LES INTERVENTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE AU MALI PENDANT LA PÉRIODE POST-BIPOLAIRE

Durant la période post-bipolaire, la France est intervenue militairement au Mali à travers deux opérations, à savoir l'« opération Serval » et l'« opération Barkhane ».

### 4.2.1 L'OPÉRATION SERVAL

Rappelons que c'est à partir du mois de janvier 2012 qu'un conflit armé a opposé dans le Nord-Mali l'armée malienne aux rebelles Touaregs du MNL et au mouvement djihadiste Ansar Dine, alliés à d'autres mouvements islamistes. A la suite de l'échec des négociations à la fin de l'année 2012, les groupes terroristes et djihadistes lançaient une offensive sur Ségou et Mopti au Sud du Mali, mettant en mal l'intégrité territoriale et la stabilité de toute la zone sahélo-saharienne. La conquête territoriale accélérée menée par les groupes terroristes et djihadistes dont le but est devenu la prise du pouvoir à Bamako, a marqué un point d'inflexion dans la gestion du conflit armé malien, débouchant sur l'intervention militaire française au début de 2013 [48]. L'« opération Serval » était ainsi lancée à partir du mois de janvier 2013. Sa mission principale était la lutte contre le terrorisme. Et ses objectifs étaient d'arrêter l'offensive en cours des groupes terroristes et djihadistes ; d'empêcher leur avancée vers Bamako qui aurait pu menacer la sécurité du Mali ; d'assurer la sécurité des ressortissants français et Européens de manière générale [49]. Lancée au mois de janvier 2013, l'opération Serval s'est achevée au mois de juillet 2014. Un an et six mois est donc la durée de cette opération.

### 4.2.2 L'OPÉRATION BARKHANE

A la fin de l'opération Serval, la France a estimé que sa mission principale de lutte contre le terrorisme au Mali, et de manière générale dans la bande sahélo-saharienne (BSS), n'était pas totalement atteinte. De là l'importance de lancer une nouvelle opération militaire qui devrait s'étendre dans la BSS. L'opération Barkhane était ainsi lancée au mois d'août 2014. Contrairement à l'opération Serval qui s'est consacrée uniquement au Mali, l'opération Barkhane mobilise les forces de cinq pays de la BSS : Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad, membres du G5 Sahel. Lancées le 1<sup>er</sup> août 2014, les forces de l'opération Barkhane sont encore présentes dans la BSS. La durée de cette opération n'a pas été avancée. Mais en analysant sa mission principale qui est la lutte contre le terrorisme transnational dans la BSS, nous sommes tentés d'affirmer que sa durée dépendra des résultats sur terrain et de la capacité des forces armées du G5 Sahel à assurer la relève des forces militaires françaises.

## 4.3 LES INTERVENTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE AU RWANDA PENDANT LA PÉRIODE POST-BIPOLAIRE

Au cours de la période post-bipolaire, la France est intervenue militairement dans les conflits armés rwandais à travers quatre opérations, à savoir : l'opération Noroit, l'opération Volcan, l'opération Amaryllis, et l'opération Turquoise.

### 4.3.1 OPÉRATION NOROIT

Rappelons que le 1<sup>er</sup> octobre 1990, alors que les présidents Yoweri Museveni et Juvénal Habyarimana s'étaient rendus à New York pour assister à une conférence organisée par l'Unicef sur les problèmes de l'enfance dans les pays du tiers-monde, une centaine d'hommes armés en provenance de l'Ouganda attaquaient le poste de Kagitumba, sur la frontière Nord-Est rwando-ougandaise. Ces hommes appartenaient en quasi-totalité au FPR, dont les membres s'étaient surnommés eux-mêmes les « Inkotanyi » (ceux qui vont jusqu'au bout). C'est dans ce contexte que la France a lancé l'« opération Noroit » le 4 octobre 1990. Cette opération avait trois objectifs officiellement déclarés : protéger l'ambassade de France ; assurer la protection des ressortissants français ; et assurer leur éventuelle évacuation [50]. Elle s'est étendue sur une période allant du 4 octobre 1990 au 13 décembre 1993 (3 ans et 2 mois) [51].

### 4.3.2 OPÉRATION VOLCAN

Dès les premiers mois de la guerre civile rwandaise post-bipolaire, le Rwanda était devenu l'objet des préoccupations dans la sous-région des Grands Lacs africains. Sous l'égide de la communauté internationale, des négociations directes entre le gouvernement rwandais et le FPR ont été engagées. Celles-ci s'étaient déroulées notamment à Arusha (Tanzanie) et elles étaient abouties aux Accords de paix (les Accords d'Arusha) signés par le président Juvénal Habyarimana et par le président du FPR le Colonel Alexis Kanyarengwe. Le FPR suspend les contacts à Arusha et le 8 février 1993, décide de rompre le cessez-le-feu et passe à l'attaque dans les environs de Byumba et de Ruhengeri. L'offensive est couronnée de succès. Le FPR enfonce les lignes rwandaises, il s'empare de l'essentiel de l'équipement des FAR, occupe la plus grande part des préfectures de Ruhengeri

– ville qu’il conquiert dès le 8 février – et de Byumba, et avance jusqu’à Rulindo, à 30 km au Nord de Kigali [52]. La tension est à nouveau à son comble au Rwanda au mois de février 1993. Cette situation oblige la France à déclencher l’« opération Volcan » le 09 février 1993 dont l’objectif était d’extraire soixante-sept ressortissants étrangers de Ruhengeri (Rwanda), les escorter en sûreté jusqu’à Kigali et être prêt, éventuellement, à les évacuer par voie aérienne depuis l’aérodrome de Kigali. Soixante-sept ressortissants étrangers (français, belges, canadiens, américains, italiens, espagnols, allemands, suisses et polonais), qui résidaient à Ruhengeri, se trouvaient bloqués au milieu de la zone des combats. Cette opération s’est déroulée pendant quarante-huit heures, entre le 9 et le 11 février 1993 [53].

#### **4.3.3 OPÉRATION AMARYLLIS**

Compte tenu de la dégradation brutale de la situation à Kigali, le ministre français des Affaires étrangères demanda, le 7 avril 1994 par TD (télégramme diplomatique), à l’Ambassadeur Jean-Michel Marlaud d’apprécier l’opportunité d’une évacuation de la communauté française. Le 8 avril 1994, les Adjudants-chefs Maïer et Didot, responsables des transmissions, ainsi que l’épouse de ce dernier, sont assassinés. Les Adjudants-chefs Maïer et Didot faisaient partie des 24 assistants militaires techniques restés au Rwanda après le départ des troupes de Noroît le 15 décembre 1993 [54]. Face à l’assassinat de ses militaires, la France a trouvé nécessaire d’agir vite. L’opération Amaryllis était ainsi déclenchée par la France de façon unilatérale. Les objectifs de cette opération étaient le contrôle de l’aéroport de Kigali, l’extraction et l’évacuation de tous les ressortissants français et étrangers le cas échéant [55]. Cette opération, strictement limitée dans le temps, s’est déroulée du 8 au 14 avril 1994 [56].

#### **4.3.4 OPÉRATION TURQUOISE**

Si la France a quitté le Rwanda le 14 avril 1994, elle ne s’est pas désintéressée de ce qui se passait dans ce pays. A l’ONU, la France s’est battue, mais sans succès, pour que la MINUAR (Mission des Nations Unies pour l’assistance au Rwanda), renforcée jusqu’à 5 500 hommes, soit placée sous chapitre VII. Sur le plan diplomatique, la France est le premier pays, le 15 mai 1994, à avoir qualifié le drame rwandais de génocide en même temps qu’elle a condamné les massacres perpétrés tant par les milices Interahamwe que par le FPR. Et le 22 juin 1994, le Conseil de Sécurité de l’ONU adopte la Résolution 929 qui autorise la France à employer tous les moyens pendant deux mois pour protéger les populations [57]. La France était une fois de plus intervenue militairement au Rwanda ; cette fois à travers l’« opération Turquoise ». La Résolution 929, prise dans le cadre du chapitre VII de la Charte de l’ONU, autorisait la France « à mener une action temporaire [...] à caractère strictement humanitaire », et ce, afin de mettre fin aux massacres au Rwanda, là où c’était possible, au besoin par la force ; [...]. Cette opération s’est déroulée pendant deux mois, du 22 juin au 22 août 1994 [58].

### **5 BILAN DES INTERVENTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE EN RCA, AU MALI ET AU RWANDA PENDANT LA PÉRIODE POST-BIPOLAIRE**

Apprécier objectivement le bilan des interventions militaires de la France dans les conflits armés intra-étatiques en RCA, au Mali et au Rwanda pendant la période post-bipolaire nécessite que l’on dégage en premier lieu, leur côté actif ; en second lieu, leur côté passif ; et enfin, les facteurs de réussite et d’échec de ces interventions militaires.

#### **5.1 BILAN ACTIF DES INTERVENTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE EN RCA, AU MALI ET AU RWANDA PENDANT LA PÉRIODE POST-BIPOLAIRE**

##### **5.1.1 BILAN ACTIF DES INTERVENTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE EN RCA PENDANT LA PÉRIODE POST-BIPOLAIRE**

Au regard des objectifs assignés aux opérations Almandin I, II et III, il y a lieu de tirer le bilan actif suivant : la présence et l’action des militaires français d’Almandin I en RCA ont permis aux personnels de la SP de reprendre confiance et de contrôler des mutins avec un minimum d’effusion de sang (quatre morts et une dizaine de blessés), sauvegardant ainsi les possibilités de réconciliation ; l’action conjointe des militaires et des diplomates a permis d’aboutir à une solution respectant la dignité de chaque bord, en gardant la crise au niveau le plus bas et en évitant ainsi de devoir avoir recours à l’évacuation des expatriés ; aucun dommage n’a été causé aux personnes et installations (militaires, civiles, points sensibles) protégées par les détachements de l’opération Almandin I. Quant à Almandin II, sa phase 1 a conduit au rétablissement du calme à Bangui au prix d’un engagement coercitif minimum, à l’évacuation de 3 244 ressortissants français et étrangers ; sa phase 2 a conduit à la restauration de l’Etat de droit dans la capitale centrafricaine et à la restructuration des unités des FACA, y compris celles qui se sont mutinées ; sa phase 3 a permis la protection efficace des ressortissants étrangers et des installations et personnels des EFAO et l’appui à la mission de médiation interafricaine permettant le rétablissement d’une certaine légalité ; enfin, sa phase

4 a permis le déploiement de la MISAB. Almandin III a réussi à sauvegarder des installations françaises, notamment l'ambassade française en RCA ; elle a par ailleurs accordé un appui décisif aux unités de la MISAB pour leur sauvegarde d'abord, puis l'accomplissement de leur mission [59]. L'opération Boali a, quant à elle, assuré principalement le soutien, sur le plan administratif, technique et si besoin opérationnel, de la FOMUC, puis la MICOPAX (Mission de consolidation de la paix en RCA). Elle a également assuré l'instruction opérationnelle des unités des FACA, dans le cadre de la coopération bilatérale de défense entre la France et la RCA [60]. Enfin, l'opération Sangaris a, selon Jean-Yves Le Drian, mis fin au chaos régnant en RCA ; accompagné la montée en puissance des forces internationales et permis la tenue d'élections démocratiques [61].

### 5.1.2 BILAN ACTIF DES INTERVENTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE AU MALI PENDANT LA PÉRIODE POST-BIPOLAIRE

L'opération Serval est présentée par certains analystes comme le succès indiscutable du quinquennat du président français François Hollande, l'une de ses plus grandes fiertés. Pour Pascal Boniface, cette opération a permis d'éviter le pire. S'il n'y avait pas eu d'intervention, les djihadistes seraient probablement arrivés jusqu'à Bamako et le Mali aurait pu devenir un sanctuaire pour eux pour le plus grand malheur des Maliens. Aussi, une fois l'aéroport de Bamako sous contrôle, une intervention militaire pour déloger ces djihadistes aurait été beaucoup plus difficile » [62]. Laurent Larcher établit pour sa part un bilan sécuritaire et politique de l'opération Serval. Sur le plan sécuritaire, il soutient que toutes les zones occupées par les djihadistes ont été libérées par la France. La vie des Maliens est quasiment revenue à la normale dans le Nord du pays. Ils ne vivent plus sous la loi de la Charia et peuvent aller et venir sans restriction. Et sur le plan politique, le Mali s'est doté d'un président, Ibrahim Boubacar Keïta, et d'un parlement démocratiquement élu [63]. Et en ce qui concerne l'opération Barkhane, le bilan actif que nous pouvons tirer de cette opération est qu'elle a réussi à déjouer des attentats terroristes. Depuis son lancement, les soldats de l'opération Barkhane ont conduit plus de 800 opérations et patrouilles sur l'ensemble de la BSS. Ces actions sont plus souvent menées en partenariat avec les forces armées de la région [64].

### 5.1.3 BILAN ACTIF DES INTERVENTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE AU RWANDA PENDANT LA PÉRIODE POST-BIPOLAIRE

L'opération Noroit a permis de secourir, protéger et évacuer plusieurs centaines de ressortissants ; elle a assuré la protection en permanence de certaines installations importantes (aéroport, ambassade de France, ...) et des personnels diplomatiques (ou assimilés) ; elle a réussi la dissuasion du FPR à conduire des actions de force dans et à proximité de Kigali ; elle a assuré la participation à l'instruction, l'équipement et la réorganisation des FAR. Aucune perte en vies humaines n'a été enregistrée du côté français. Et grâce à l'opération Volcan, soixante-sept ressortissants, dont deux bébés, ont été secourus et mis à l'abri, indemnes. Quant aux pertes humaines, on note que du côté français, aucune perte en vies humaines n'a été enregistrée pendant l'opération Volcan. Et à travers l'opération Amaryllis, la France a réussi à évacuer 1 250 personnes, dont 445 français et des ressortissants de 38 autres nationalités. Quant aux pertes humaines on doit noter que du côté français, aucune perte en vies humaines n'a été enregistrée. Enfin, à travers l'opération Turquoise, les troupes françaises ont réussi à extraire et mettre en lieu sûr un nombre élevé de réfugiés, d'orphelins et de religieux menacés. Ainsi, elles ont permis de faire connaître au monde l'ampleur de la catastrophe humanitaire en cours. Le désarmement, même incomplet, des FAR et des miliciens à l'Ouest de la ligne Ruhengeri - Giratama - Butaré a permis de faire cesser les exactions de masse, de rendre sûre la zone humanitaire. La présence des forces Turquoises sur les plates-formes aériennes et dans les camps de réfugiés a facilité le travail des ONG (Organisations non gouvernementales) et l'acheminement de l'aide humanitaire [65]. Et pour l'Association France Turquoise, l'opération Turquoise n'a pas certes empêché le génocide au Rwanda, déjà perpétré pour l'essentiel, mais elle a permis d'y mettre fin [66].

## 5.2 BILAN PASSIF DES INTERVENTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE EN RCA, AU MALI ET AU RWANDA PENDANT LA PÉRIODE POST-BIPOLAIRE

### 5.2.1 BILAN PASSIF DES INTERVENTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE EN RCA

Toute explication du bilan passif des interventions militaires de la France dans les conflits armés intra-étatiques en RCA serait incomplète si elle omettait le rôle négatif qu'y a tenu et y tient encore la France. En effet, la manipulation de la politique Centrafricaine par la France a été une constante depuis son indépendance. Tous les présidents de la RCA depuis 1958 ont été placés avec l'appui avéré ou vaguement dissimulé de Paris. Ces mêmes présidents étaient souvent démis à leur tour au bon vouloir de la France. Depuis plusieurs années, le cercle du pouvoir ne s'est pas non plus beaucoup élargi, les mêmes noms revenant inmanquablement sur la scène politique, promus parfois par ceux qu'ils avaient un jour combattus. Déjà en 1966, à l'occasion d'un coup d'Etat, Jean Bedel Bokassa, chef d'état-major des FACA, accède au pouvoir avec la faveur du général De Gaulle et de Jacques Foccart. Il y restera 14 ans, le temps de créer un empire et de s'illustrer comme un tyran notoire. En 1979, la folie du personnage est devenue trop manifeste et le 20 Septembre 1979, c'est une opération militaire Française baptisée «

Barracuda » qui dépose l'empereur Bokassa pour replacer à la tête de la République, David Dacko. Tranquillisée par l'absence de préoccupations que suscitent ses diverses ingérences, la France contrôle ouvertement le pays grâce aux services Français (Service de documentation extérieure et de contre-espionnage et Direction de la surveillance du territoire) (67). Mais Dacko n'est aux yeux de l'Elysée qu'une solution provisoire et dès 1982, la DGSE (Direction générale de sécurité extérieure) appuie un nouveau coup d'Etat au cours duquel le général Kolingba prend le pouvoir. Placé directement sous la coupe des services secrets Français par l'entremise du colonel Jean Claude Mantion, Kolingba va réorganiser les FACA de façon à protéger les intérêts français et, en particulier, le centre logistique qu'est devenu le pays pour l'armée tricolore. A partir de deux bases permanentes, Bouar et Bangui, les troupes françaises disposent et usent en effet d'un véritable « porte-avions » au cœur du continent. A cette époque, la RCA est l'un des paradis des troupes coloniales. Leur présence est l'une des clés du rôle que la France entend maintenir en Afrique équatoriale. Bangui est également le centre de tous les trafics, des prospections minières non déclarées, de la contrebande. De son côté, la DGSE a carte blanche pour mener le pays à sa guise, et sécuriser les mécanismes de mise à sac du territoire. Ainsi, la zone minière de Berbérati sera déclarée « zone militaire Française » et interdite (68).

En 1993, André Kolingba est sur la sellette: les échecs économiques s'amoncellent et surtout il est grand temps de faire rentrer la RCA dans le giron de la nouvelle doctrine Française, celle du « discours de La Baule », qui subordonne le soutien de Paris à la démocratisation de ses ex-colonies. L'élection présidentielle organisée voit la victoire d'un ancien premier ministre de Bokassa : Ange Félix Patassé. Officiellement, l'homme se démarque de la France. Il est en réalité la créature des réseaux Pasqua et Marchiani, en concurrence avec l'état-major et la cellule africaine de l'Elysée. Patassé prolonge le népotisme, le tribalisme, la corruption, et l'incompétence de ses prédécesseurs (69). En 1996, les FACA qui ne sont plus payés se mutinent. Patassé appelle en catastrophe la France, qui abat ses cartes et vient à son secours. Les opérations Almandin (I, II, III) que nous avons étudiées précédemment sont déclenchées. Cependant, en 1996 un fait nouveau apparaît: la population manifeste contre la présence Française. Le centre culturel Français est rasé et Paris doit rapatrier les trois quarts de ses expatriés. La France promet alors à son avantage une force d'interposition (la MISAB) composée de soldats Tchadiens, vrais « supplétifs » des Français. En 1998, la France ferme ses bases et retire son effectif permanent. Mais la tutelle demeure, cette fois par l'intermédiaire des « Tchadiens » d'un côté et de la coopération militaire de l'autre (70). L'élection présidentielle de 1999 est notoirement arrangée, avec l'aide de l'ambassadeur de France, Jean-Marc Simon. Patassé est réélu et il continue de pratiquer l'arbitraire avec son peuple. Mais Patassé va commettre une erreur fatale en se tournant vers les Etats-Unis, particulièrement à l'affût du pétrole de sa frontière Nord. Le résultat ne tarde pas : en 2002, Patassé affronte un coup d'Etat mené par François Bozizé. Cette première tentative est un échec, mais la France sous le vocable habituel de « protection de ses ressortissants » renvoie à l'occasion 350 soldats à Bangui au cours de l'opération « Boali ». Ils y restent et cette fois ne viennent pas au secours du président lorsqu'en mars 2003, Bozizé attaque de nouveau la capitale et prend le pouvoir. Le pouvoir demeure aussi volatile à Bangui. En particulier, en novembre 2006 puis mars 2007, les rebelles de l'UFDR attaquent la ville de Birao, à chaque fois repoussés par une opération conjointe armée française/ FACA, largement appuyée par le soutien aérien de Mirages F1 venus de N'Djamena (71). François Bozizé sera finalement lâché par la France lors de l'offensive de la Seleka à partir de décembre 2012. François Bozizé a, selon Olivier Ndekop [72], payé le prix de son rapprochement avec la Chine. Cette dernière avait fait une entrée fracassante dans le secteur du pétrole en Centrafrique au grand dam de Paris et de son relais néocolonialiste dans la sous-région : Idriss Deby.

A la suite de ce qui précède, nous sommes tentés d'affirmer que la France a une responsabilité historique dans l'état de déliquescence de la RCA. « Elle a installé ou destitué à sa guise les chefs d'Etat que ce pays a compté ». Une telle « ingérence politique » dans les affaires intérieures centrafricaines a contribué à déstabiliser cet Etat et a posé les germes des conflits armés intra-étatiques.

Quant au bilan passif des interventions militaires de la France en RCA, nous nous appuyerons sur la récente opération Sangaris pour le dégager. Pour certains analystes, l'opération Sangaris présente un « bilan contrasté dans une RCA toujours instable. Le pays n'a pas encore réussi à surmonter ses conflits internes. Les milices armées, qui ont reculé devant l'intervention militaire française, se tiendraient prêtes à reprendre leur progression. Les groupes armés sont en train de prendre leurs marques » (73). Claire Digiacomì note pour sa part que « le bilan de l'opération Sangaris est en demi-teinte. La force Sangaris est partie, mais les défis sécuritaires restent nombreux en RCA où tout est à reconstruire et où les troupes armées conservent leur pouvoir de nuisance. En province, des groupes d'ex-Seleka sont toujours actifs et le désarmement des milices reste à faire » (74).

### 5.2.2 BILAN PASSIF DES INTERVENTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE AU MALI PENDANT LA PÉRIODE POST-BIPOLAIRE

L'engagement des forces françaises a certes permis de chasser rapidement les différents groupes terroristes proches d'Al-Qaïda qui occupaient le Nord-Mali. Mais cette région est loin d'être sécurisée. Les djihadistes, profitant de la porosité des frontières des Etats de la BSS, ont su se réorganiser afin de mener des attaques qualifiées par l'armée française de complexes [75]. On a affaibli les forces djihadistes militairement mais, conjoncturellement, elles bénéficient d'appuis dans toute la zone [76]. Des poches de djihadistes résistent et continuent à utiliser les armes ; la situation n'est pas sous contrôle à 100% [77]. Quant à l'opération Barkhane, son bilan est mitigé. Cette opération n'a pas réussi à rétablir la sécurité dans le Nord-Mali et généralement dans la zone sahélo-sahélienne où les attaques terroristes se poursuivent [78].

### 5.2.3 BILAN PASSIF DES INTERVENTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE AU RWANDA PENDANT LA PÉRIODE POST-BIPOLAIRE

Le bilan passif des interventions militaires de la France au Rwanda pendant la période post-bipolaire ne saurait se comprendre sans analyser le rôle négatif que la France a joué au Rwanda pendant la période post-bipolaire. Le Rapport de l'OUA (Organisation de l'unité africaine) note que « dès l'invasion du FPR en octobre 1990, le gouvernement français prit l'engagement de défendre et de soutenir le régime d'Habyarimana ». Ce même Rapport de l'OUA mentionne aussi les violations des droits de l'homme que la France a tût pour protéger le régime d'Habyarimana. « Tout le monde au Rwanda (et sans aucun doute la petite enclave diplomatique à Kigali où aucun secret n'était gardé) savait parfaitement que les violations des droits de l'homme commises par Habyarimana et ses sympathisants devenaient choses courantes. Pourtant le gouvernement français n'a que rarement cessé de jouer avec enthousiasme son rôle de meneur de banc du gouvernement rwandais et les dirigeants français fournissaient explications sur explications, dont certaines étaient parfois totalement contradictoires : le caractère pervers de la guerre civile justifiait les nombreuses atteintes aux droits de l'homme. Il fallait tolérer Habyarimana puisqu'il essayait de garder les extrémistes en respect. Le gouvernement français a fait exactement le contraire. En février 1993, le ministre français de la Coopération arriva à Kigali. La situation était mauvaise et se dégradait. De nouveaux massacres de Tutsis avaient récemment eu lieu, le climat ethnique devenait de plus en plus tendu, la violence devenait quotidienne et les Hutus radicaux étaient déjà en train d'organiser leur préparation générale et de dresser leurs listes noires. C'est dans ces circonstances que le ministre français se manifesta pour demander personnellement et publiquement aux partis de l'opposition de *faire front commun* avec le président Habyarimana contre le FPR ». Dans le Rapport de l'OUA, il est aussi noté que la France appliqua systématiquement la règle de deux poids deux mesures entre le FPR et le gouvernement rwandais. « Lorsque le FPR rompit le cessez-le-feu en février 1993, visiblement en réponse au massacre de Tutsis, la France ne tarda pas à dénoncer leur transgression. Mais le même mois, la Commission internationale d'enquête sur les atteintes aux droits de l'homme au Rwanda, coalition de quatre ONGI (Organisation non gouvernementales internationales) de défense des droits de l'homme, publia les résultats d'une enquête qu'elle avait entreprise. Son Rapport faisait état de nombreux massacres des Tutsis par des Hutus, la plupart ayant des liens évidents avec le gouvernement. En France, la presse consacra d'importants articles au sujet. Le mois suivant, les membres de la Commission présentèrent leur Rapport à Paris et à Bruxelles et tinrent des conférences de presse. A Paris, ils rencontrèrent les principaux ministres du gouvernement dans le bureau même du président et au ministère des Affaires étrangères pour parler du Rapport. Il dut admettre qu'il y avait bien quelques violations, et que c'était regrettable, mais ajoutèrent qu'en Afrique, il faut s'attendre à ce genre de choses » [79].

Il est aussi mentionné dans le Rapport de l'OUA cité ci-haut que des militaires français ont participé de manière active aux combats aux côtés du régime d'Habyarimana, alors que la France n'avait que des *Accords de coopération militaire* avec le régime d'Habyarimana et non des Accords de défense. On peut lire dans ce Rapport qu'« en 1993, la violence anti-Tutsis devenant de plus en plus vive, une autre attaque à grande échelle du FPR contre les FAR poussa la France à renforcer son appui et à envoyer davantage de soldats, d'armes et de munitions. Cette fois, les militaires français participèrent activement aux combats et aidèrent l'armée rwandaise à surveiller les positions du FPR. Des soldats français furent affectés aux points de contrôle d'identité en pleine campagne, loin de toute résidence éventuelle de citoyens français, mais à proximité de la zone contrôlée par le FPR » [80].

Mais les critiques les plus sévères sont adressées à l'opération Turquoise. On reproche à cette opération d'être une opération de relations publiques sous habillage humanitaire. En observant les règles qui ont régi les relations avec les médias, il apparaît qu'elles étaient très différentes de celles fixées pour le déroulement des opérations précédentes. Lors du déroulement de l'opération Amaryllis par exemple, il était dit que : « la plus grande discrétion sera observée à l'égard des médias ». La directive particulière fixée au Général Jean-Claude LaFourcade, commandant des forces Turquoises précise au contraire que la gestion de la communication tiendra une place importante au cours de cette opération déclenchée pour des raisons humanitaires. Il est souhaité que le Général s'investisse personnellement sur ce point. Les éléments de langage suivants lui sont rappelés : « l'opération Turquoise a été décidée par les plus hautes autorités de l'Etat, qui s'effectue dans le cadre d'un

mandat de l'ONU ; elle doit rassurer la population, en mettant fin aux massacres interethniques et lui apporter aide et assistance dans la mesure du possible, ... ». L'opération Turquoise aurait donc été lancée en partie pour sauver l'image de la France sur la scène africaine, laquelle a été salie à la suite de son engagement inconditionnel au Rwanda aux côtés du régime d'Habyarimana. Il est aussi reproché à l'opération Turquoise de n'avoir été qu'une opération humanitaire alors qu'il aurait fallu intervenir pour imposer la paix. Cette mission d'imposition de la paix aurait nécessité, d'après le Général Philippe Mercier, un effectif de 40 000 à 55 000 hommes, qu'il aurait fallu déployer sur tout le territoire rwandais [81]. On se demande ce que la France pouvait faire pour empêcher le génocide, avec un effectif de 2 985 hommes (dont 2 530 pour l'armée de Terre, 410 pour l'armée de l'Air et 45 pour la marine) [82]. Sur cette question, le Général Philippe Mercier s'est montré tout à fait explicite : Il a considéré que « si la communauté internationale avait souhaité conduire une opération qui n'était pas seulement humanitaire, comme dans le cas de Turquoise, ni de maintien ou de rétablissement de la paix, mais d'imposition de la paix, il aurait d'abord fallu qu'elle s'en donne les moyens... ». Mais le caractère tardif de l'opération Turquoise constitue incontestablement le reproche le plus sérieux que l'on puisse faire à cette opération. Le Général Philippe Mercier note « qu'il était déjà un peu tard pour mettre fin aux massacres au moment où la décision d'intervenir a été prise et qu'il aurait fallu la prendre plus tôt, sans doute au mois d'avril » [83]. Et le monde entier retiendra que la présence militaire de la France au Rwanda pendant la période post-bipolaire n'a pas pu empêcher le génocide rwandais de 1994.

### **5.3 LES FACTEURS DE RÉUSSITE ET D'ÉCHEC DES INTERVENTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE DANS LES CONFLITS ARMÉS INTRA-ÉTATIQUES EN RCA, AU MALI ET AU RWANDA PENDANT LA PÉRIODE POST-BIPOLAIRE**

#### **5.3.1 LES FACTEURS DE RÉUSSITE**

Certains facteurs ont contribué au bilan actif des interventions militaires de la France en RCA, au Mali et au Rwanda pendant la période post-bipolaire. Ces facteurs sont notamment la capacité militaire de la France (le hard power) et son influence sur la scène internationale (le soft power), la recherche de la légitimation des interventions militaires et la promptitude de ces interventions militaires.

##### **5.3.1.1 LA CAPACITÉ MILITAIRE DE LA FRANCE ET SON INFLUENCE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE**

La France est une puissance militaire importante. Elle appartient depuis 1960 au « club » très fermé des pays détenant l'arme nucléaire. Elle dispose d'une armée de métier moderne et bien équipée, qui participe à des missions de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) ou sous mandat de l'ONU. La France se place au troisième rang mondial pour les dépenses militaires et au quatrième rang pour les exportations d'armement : Nexter (ex-Giat Industries) exporte le char Leclerc, Dassault Aviation le Rafale et Thales des aéronaves et des systèmes électroniques [84]. Grâce aux DOM (Départements et Régions d'Outre-Mer) hérités de son passé colonial, la France dispose de bases militaires dans toutes les mers du monde, ce qui peut lui permettre d'intervenir rapidement sur tous les théâtres d'opérations. La base de Kourou, en Guyane, permet le lancement de satellites, mais elle est également exploitée à des fins militaires dans la mesure où elle abrite un CCM (Centre de contrôle militaire) effectuant des missions de surveillance et de renseignement. L'armée française dispose en outre des bases permanentes dans plusieurs pays d'Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire, Tchad, Gabon et Djibouti), et en 2009, elle a ouvert une première base dans le Golfe, à Abou Dhabi [85]. La France fait aussi partie des quelques Etats qui ont une capacité de déploiement rapide de leurs forces [86].

La place de la France autour de la table des décideurs dans le concert des nations est également de nature à rassurer. Elle détient le droit de veto au Conseil de Sécurité de l'ONU et y est particulièrement active, rédactrice du quart des résolutions, très en flèche sur les dossiers africains qui représentent aujourd'hui la moitié du programme de travail du Conseil de Sécurité [87]. Cette place privilégiée au Conseil de Sécurité, acquise au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, n'est d'ailleurs pas menacée. Car il serait aujourd'hui utopique d'envisager toute réforme du Conseil de Sécurité tendant à réduire les privilèges des cinq membres permanents (Les Etats Unis, la France, la Russie, la Chine et le Royaume-Uni) à cause de leur attitude « conservatrice ». De surcroît, « la France qui est dans une posture défensive, n'est pas prête de renoncer à ce fauteuil au Conseil de Sécurité qu'elle considère, à tort ou à raison, comme l'un des symboles de sa puissance » [88]. La France est aussi bien placée dans les institutions de Bretton Woods (Fonds monétaire international et Banque mondiale). Le même constat favorable à l'ego français peut être fait en ce qui concerne les instances club : le G7, le G8 ou le G20. La France a d'ailleurs largement contribué à la mise en place de toutes ces instances, du président Giscard d'Estaing qui tint la première réunion du G6 à Rambouillet (le Canada rejoindra plus tard le G6 pour former le G7) à Nicolas Sarkozy, qui favorisa, avec Gordon Brown, la tenue à Washington du premier Sommet fondateur de l'actuel G20. Quelles que soient les évolutions, la France aura sa place dans ces instances dont les décisions informelles, adoptées à l'unanimité, doivent être ensuite traduites en décisions formelles

dans le cadre des instances onusiennes ou dans celles de Bretton Woods, ce qui est aisé compte tenu du poids des participants dans ces organisations [89].

Ajoutons aussi que l'économie de la France la place toujours dans le peloton de tête des nations au niveau mondial, que ce poids soit mesuré par son produit national brut dans celui de la planète ou même par le pourcentage de ses échanges dans le commerce mondial. Sa puissance économique se fait aussi sentir à travers ses grands groupes. Ils réalisent 80% de leur chiffre d'affaires à l'étranger et emploient 5 millions de personnes. La France est aussi une nation attractive. Elle demeure un carrefour pour les IDE (Investissements directs étrangers) : c'est le troisième pays au monde pour l'accueil d'IDE, le premier en Europe. Cette attractivité se manifeste également dans le secteur du tourisme. Avec 80 millions de touristes par an (10% du flux mondial), la France est le premier pays touristique au monde – le troisième seulement en termes de chiffre d'affaire. La France a certains autres atouts majeurs dans son jeu. C'est notamment sa langue, le « français ». Même si la globalisation est essentiellement anglophone, le français reste une langue importante, qui se maintient et même devrait croître pour des raisons démographiques. Le français est une langue de traduction, la deuxième après l'anglais. Près de 220 millions de personnes sont francophones dans le monde. Le Français demeure donc une langue internationale, il est d'ailleurs considéré comme une langue officielle à l'ONU, à l'UE (Union Européenne) et au CIO (Comité International Olympique). 75 Etats sont membres de l'OIF (Organisation internationale de la francophonie), soit plus du tiers des Etats membres de l'ONU. Le français est en outre promu par 461 établissements scolaires à l'étranger et diffusé par des médias internationaux tels que la RFI (Radio France internationale) (35 millions d'auditeurs à l'étranger) et les chaînes de télévision TV5 Monde et France 24 (reçues par plus de 200 millions de foyers) [90].

### 5.3.1.2 LA RECHERCHE DE LA LÉGITIMATION DES INTERVENTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE

L'observation des interventions militaires menées par la France en Afrique donne de constater l'importance, voire le caractère indispensable du soutien des opinions publiques pour la conduite et la réussite de ces interventions militaires. Ces dernières doivent faire face à un double défi de légitimité d'ordre intérieur et international. Au niveau national, l'opinion publique veut de plus en plus peser sur la conduite de la politique étrangère. Le gouvernement doit de plus en plus justifier face à elle son choix en la matière. Ce sujet est encore plus sensible lorsqu'il implique le recours à la force armée. Si ce dernier ne se discute pas lorsqu'il s'agit de défendre le territoire national, il en va tout autrement lorsque les forces armées sont utilisées loin de lui. La justification dans le premier cas va de soi. Dans le second cas, elle doit impérativement être apportée. Les Français n'ont pas envie d'être, fût-ce par armée professionnelle interposée, mêlés à des opérations qui n'auraient pas leur approbation politique. Il faut que l'usage de la force ait une légitimité. Le respect de la légalité internationale y contribue, mais pas seulement. Par ailleurs, l'accroissement du risque terroriste (ou occasionnellement de la perception du risque terroriste) vient ajouter un motif de préoccupation pour l'opinion publique. Au-delà de la légitimité nationale, l'autre légitimité est internationale. Pour Pascal Boniface, « l'opération sera d'autant plus efficace qu'elle ne se heurtera pas à l'hostilité de l'opinion internationale ». Deux conditions cumulatives semblent être incontournables pour recevoir l'approbation tant de l'opinion publique de l'Etat intervenant que de l'opinion internationale : il est préférable que l'opération soit multilatérale et qu'elle ait reçu une légalité internationale par le biais d'une demande de l'ONU ou d'une organisation régionale [91]. Les interventions militaires analysées dans la présente étude s'inscrivent dans le deuxième volet. Elles sont dans beaucoup de cas encadrées par une résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU<sup>1</sup>. Pascal Boniface note qu'« il est toujours possible d'aller à contre-courant de l'opinion. Simplement le prix à payer est plus lourd, et il n'est pas certain que la France puisse se payer le prix d'une intervention rejetée par l'opinion internationale » [92].

### 5.3.1.3 LA PROMPTITUDE DES INTERVENTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE

Les interventions militaires promptes s'analysent en des actions d'urgence entreprises a posteriori avec l'intention de contenir le conflit armé pour finalement l'annihiler. C'est une sorte de sérum administré à un malade qui est dans un état mortel. La réussite des opérations militaires françaises en Afrique tient aussi à leur promptitude. Pour Michel Goya, « les succès des opérations militaires de la France résultent d'un système spécifique reposant sur des institutions autorisant un processus de décision rapide, un consensus sur cet emploi « discrétionnaire » des forces, [...], des moyens de transport et de frappe à

<sup>1</sup> Citons à cet effet l'Opération Sangaris engagée en RCA sur base de la Résolution 2127 du Conseil de Sécurité du 05 décembre 2013, l'Opération Serval lancée au Mali entre janvier 2013 et juillet 2014 sur base de la Résolution 2085 du Conseil de Sécurité du 20 décembre 2012 et l'Opération Turquoise engagée au Rwanda en avril 1994 suite à la Résolution 929 du Conseil de Sécurité du 22 juin 1994.



distance, la capacité à fusionner avec des forces locales et la combinaison tactique du combat rapproché au sol et des appuis aériens. Ce système permet aux forces françaises d'éteindre les incendies au plus tôt, sans y consacrer beaucoup de moyens et sans rester sur place outre mesure » [93]. En RCA, la promptitude de l'opération Sangaris a permis d'éviter une catastrophe humanitaire dans ce pays. Au Mali, l'urgence de l'opération Serval a permis de stopper la progression des djihadistes vers le Sud avec pour objectif Bamako. Mais au Rwanda par contre, on reproche à l'opération Turquoise son manque de promptitude.

### **5.3.2 LES FACTEURS D'ÉCHEC DES INTERVENTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE DANS LES CONFLITS ARMÉS INTRA-ÉTATIQUES EN RCA, AU MALI ET AU RWANDA PENDANT LA PÉRIODE POST-BIPOLAIRE**

Certains facteurs ont contribué au bilan passif des interventions militaires de la France dans les conflits armés intra-étatiques en RCA, au Mali et au Rwanda pendant la période post-bipolaire. Ces facteurs sont notamment la quête ou la préservation des intérêts de la part de la France, la défaillance de l'approche globale des conflits armés intra-étatiques et la défaillance du système démocratique dans les Etats africains.

#### **5.3.2.1 LA QUÊTE OU LA PRÉSERVATION DES INTÉRÊTS DE LA PART DE LA FRANCE**

Être réaliste en matière d'intervention, c'est tenir pour un axiome le fait que l'Etat n'intervient que s'il a un intérêt à le faire [94]. Roland Marchal et Richard Banegas nous mettent en garde contre toute naïveté : « le coût politique d'une intervention est trop important pour qu'un pays occidental participe parmi d'autres à des opérations de maintien de la paix où ses intérêts ne sont pas clairement en jeu » [95]. A Ibrahim Gambari de soutenir qu'au-delà des discours officiels – teintés d'altruisme, la notion d'intérêts nationaux de l'Etat interventionniste est capitale. Pour l'intervenant, certaines actions visent uniquement à satisfaire ses intérêts nationaux [96].

A propos des interventions militaires de la France dans les conflits armés intra-étatiques en Afrique, certains analystes soutiennent que la France intervient dans ces conflits d'abord et surtout pour défendre ses intérêts ou en acquérir des nouveaux. L'ancien ministre français de la Coopération (1995), Jacques Godfrain, s'exprimait ainsi, le 13 avril 1999, à l'Université Senghor au Caire, au cours d'une Conférence sur les relations franco-africaines : « il est impossible à quiconque de servir l'Afrique s'il n'existe aucun lien qui dépasse la rationalité »<sup>2</sup> [97]. Les intérêts de la France en Afrique sont d'abord économiques à commencer par ceux qui assurent l'indépendance énergétique de la France (uranium, pétrole, gaz obtenus à bas prix, ...). Maurice Robert affirmait qu'ils ont toujours défendu des intérêts économiques français en même temps qu'ils défendaient la liberté d'expression des Africains [98]. Le même explique encore que « les pays producteurs étaient très sollicités, courtisés par la concurrence, d'où la nécessité de ne pas relâcher la pression et de maintenir des contacts étroits et amicaux » [99]. Et pour Roland Adjovi, les relations de la France avec l'Afrique ont pour objectif d'« institutionnaliser » la prééminence politique de l'ancienne métropole, mais aussi et surtout sa prépondérance économique, monétaire et culturelle [100]. En RCA, au Mali et au Rwanda, les interventions militaires de la France engagées au cours de la période post-bipolaire ne seraient pas désintéressées. En RCA, on soutient que contrairement à l'« impératif humanitaire » agité par François Hollande, l'opération Sangaris visait à contrer l'arrivée des Chinois et surtout à contrôler les réserves d'or, de diamant et d'uranium présentes dans le sous-sol de la RCA [101]. Au Mali, la réelle motivation ne serait pas la lutte contre les djihadistes. Elle serait la défense des intérêts économiques de la France dans la sous-région. Etaient ainsi avancées notamment les mines d'uranium au Niger, exploitées par Areva, ou les ressources naturelles (souvent non encore exploitées) au Mali ou dans d'autres pays du Sahel. Une information accréditant cette thèse apparut trois semaines après le début de l'intervention militaire française lorsqu'on apprit que des forces spéciales françaises seraient affectées au Niger à la sécurisation des mines d'uranium exploitées par l'entreprise privée Areva, leader mondial dans le secteur nucléaire civil [102]. Certains responsables ou observateurs français n'ont d'ailleurs pas caché cette réalité, à l'instar de Jacques Attali. Celui-ci soutenait qu'à propos de la crise au Mali que « les gisements d'uranium du Niger, essentiels à la France ne sont pas loin » [103]. Et pour Jean-Yves Moissoner il est clair que la prise de contrôle de l'Azawad et ses éventuels prolongements en direction du Niger pouvaient remettre en cause l'influence de la France dans l'ensemble du Sahel et même menacer directement ses intérêts vitaux

---

<sup>2</sup> L'ancien ministre français de la Coopération (1995), Jacques Godfrain, s'exprimait ainsi, le 13 avril 1999, à l'Université Senghor au Caire, au cours d'une Conférence sur les relations franco-africaines.

notamment dans l'exploitation de l'uranium. Perdre les mines d'uranium d'Arlit aurait été beaucoup plus coûteux que l'intervention au Mali [104].

Les intérêts de la France sont aussi géopolitiques. François-Xavier Verschave nous fait savoir que « la France joue en Afrique le même type de rôle que les Etats-Unis en Amérique latine » [105]. C'est aussi ce que voulait nous faire croire Georges Serre lorsqu'il avait déclaré : « De même que les Etats-Unis ont leur arrière-cour en Amérique latine, la France a besoin d'avoir son arrière-cour en Afrique »<sup>3</sup> [106]. Le Rwanda serait un cas illustratif des intérêts géopolitiques de la France. En effet, lorsque le président américain George Herbert Walker Bush a accédé au pouvoir en 1990, l'un des objectifs de sa politique africaine était la résolution des conflits et la préservation de la stabilité politique. [...] A l'époque, les Etats-Unis avaient besoin de l'Ouganda, contre le Soudan, et donc soutenaient le règne du président ougandais Museveni, et par conséquent l'allié du président ougandais, Paul Kagame. Les Etats-Unis s'appuyaient sur l'Ouganda pour contrecarrer l'influence en Afrique du régime islamiste soudanais, allié de l'Irak et soutien des guérillas ou mouvements terroristes islamistes [107]. Si le FPR était arrivé à arracher le pouvoir au Rwanda, l'anglophonie aurait pris de l'importance dans la sous-région des Grands Lacs africains au détriment de la Francophonie. Ce que Paris n'aurait pas accepté. Cette analyse se confirme d'ailleurs avec l'évolution de la situation au Rwanda. En effet, dès le triomphe du FPR, l'importance du français a commencé à diminuer au profit de l'anglais. Les relations entre le Rwanda et la France se sont rapidement détériorées. Pendant que la langue française était associée aux Hutus qui vivaient au Rwanda avant le génocide de 1994, la langue anglaise était la langue véhiculaire des Tutsis venant de l'Ouganda [108].

Il s'agit aussi de garder dans l'orbite française un certain nombre d'Etats clients, qui contribuent à lui conférer sur la scène internationale le statut d'une grande puissance. Ceux-ci constituent notamment un réservoir de voix à l'ONU [109]. L'obsession de la grandeur de la France qui doit maintenir son rang, a constitué une constante des présidents de la V<sup>e</sup> République depuis De Gaulle, et constitue une thématique relativement consensuelle au sein des courants politiques parlementaires. C'est ainsi que François Mitterrand soutenait ce qui suit : « J'en appelle à ceux qui auront après moi la charge des affaires du pays. La France ne serait plus tout à fait elle-même aux yeux du monde, si elle renonçait à être présente en Afrique »<sup>4</sup> [110]. Ainsi donc, la France se livre à des diverses pratiques tendant à pervertir les rapports franco-africains et dont la finalité première serait de pérenniser les pouvoirs en place sur le continent. Au nom de la protection de certains intérêts, ceux de certains milieux d'affaires et de la défense de situations de monopole dans des secteurs stratégiques (pétrole, travaux publics, transports, banques, ...), les gouvernants français, de droite comme de gauche, on feint d'ignorer le mode arbitraire du fonctionnement politique de leurs protégés clients. Le système de coopération qui caractérise les relations franco-africaines pousse certains auteurs à utiliser le néologisme de « Françafrique ». Sous ce néologisme, leurs auteurs, en particulier des personnalités issues de la société civile et souvent membres d'ONG tournées vers le continent, ainsi que des journalistes, n'ont cessé de dresser un réquisitoire contre les diverses pratiques tendant à pervertir les rapports franco-africains et dont la finalité première serait de pérenniser les pouvoirs en place sur le continent.

S'appuyant sur une série d'affaires qui ont jalonné l'histoire des relations franco-africaines depuis 1960, les pourfendeurs de la Françafrique mettent notamment en perspective les activités des multiples réseaux qui, tant en Afrique qu'en France, contribuent à maintenir, voire à tirer profit de la domination multiforme de l'ancienne puissance coloniale. Les chroniques alimentant les faits et méfaits de la Françafrique sont le plus souvent accompagnées de galeries de portraits d'acteurs, privés et publics, appartenant à tous les secteurs professionnels [111]. Ces acteurs sont notamment les réseaux politiques français<sup>5</sup>,

---

<sup>3</sup> Propos tenus par Georges Serre, conseiller pour l'Afrique du ministre des Affaires étrangères Hubert Védrine lors d'une conférence qui s'intitulait : « la nouvelle politique française en Afrique », laquelle a été tenue à la Sorbonne en décembre 1998.

<sup>4</sup> Propos de François Mitterrand en conclusion du discours qu'il a prononcé lors de son dernier sommet France-Afrique, en novembre 1994, à Biarritz.

<sup>5</sup> Ils réunissent les présidents français successifs qui ont entretenu, à des degrés divers, des relations secrètes et ambiguës avec plusieurs chefs d'Etat africains depuis l'accession des Etats africains à l'indépendance.

les services secrets<sup>6</sup>, les lobbies militaires<sup>7</sup>, les multinationales<sup>8</sup>, l'extrême droite, un certain nombre d'excroissance de la franc-maçonnerie comme la Grande Loge nationale française, à laquelle sont affiliés plusieurs présidents africains et plusieurs ministres, des sectes comme la Rose-Croix ou les Templiers [112], etc. Ces réseaux s'entremêlent. Des solidarités initiatiques se sont tissées entre la classe politique, la hiérarchie militaire, les services, la justice, les médias, les groupes industriels, la haute finance, les administrations, etc. Elles sont un gage d'assistance mutuelle et d'omerta. La Françafrique, c'est tout un système de connivence entre ces acteurs français et certains dirigeants africains.

### **5.3.2.2 LA DÉFAILLANCE DE L'APPROCHE GLOBALE DES CONFLITS ARMÉS**

Il faut reconnaître que la France, plus encore que les Etats-Unis, peine à mettre en place une approche globale des conflits armés, qui mobilise en même temps les « 3 D » : Défense, Diplomatie et Développement [113]. En effet, certains conflits armés intra-étatiques en Afrique ont nécessité une intervention militaire française de Défense. C'est le cas des récents conflits armés intra-étatiques en RCA, au Mali et au Rwanda. Mais à cette Défense, il est important d'y associer le deuxième « D » qui est la Diplomatie. La caractéristique des conflits armés intra-étatiques que nous étudions – à l'exception de la guerre civile rwandaise qui s'est terminée par la victoire du FPR – est l'incapacité des belligérants à remporter une victoire militaire définitive. Devant l'incapacité des belligérants à remporter une victoire militaire définitive, la diplomatie semble être l'outil le mieux adapté pouvant mettre fin de manière efficace aux conflits armés intra-étatiques. La notion de diplomatie fait référence ici à un processus de communication entre les belligérants qui vise à régler leurs différends par la négociation pour éviter le prolongement du conflit armé. A ce niveau, il est important d'établir une différence entre la résolution des conflits armés et le règlement des conflits armés. La résolution de conflit armé n'est pas basée sur le pouvoir et elle n'est pas coercitive. Elle vise la relation d'après conflit qui n'est pas fondée sur le pouvoir et qui dure, car les belligérants la trouvent légitime. Dans le processus de résolution de conflit, les parties impliquées analysent les causes de leur conflit armé et les règlent, de manière à ce qu'il ne resurgisse plus. Tandis que le règlement de conflit armé se réfère à la tolérance de la partie adverse dans laquelle les parties en conflit sont forcées à vivre. Le règlement de conflit arrange simplement et règle les relations en conflit [114], sans toucher aux facteurs causatifs dudit conflit. En RCA et au Mali, différents Accords de paix ont déjà été signés au cours de la période post-bipolaire. C'est une bonne chose que les politiciens centrafricains et maliens aient accepté de signer ces Accords car ils pourront régler leurs conflits armés intra-étatiques. Mais notre crainte réside dans le fait que ces Accords risquent de ne pas résoudre le vrai problème de ces deux Etats qui est la faillite de l'Etat. Au Rwanda, à la suite des différentes négociations entre le régime d'Habyarimana et le FPR, les deux parties signèrent les Accords d'Arusha le 4 août 1993. Mais ces Accords n'ont pourtant pas réussi à mettre fin à la guerre civile rwandaise et à empêcher le génocide rwandais de 1994. Les Accords d'Arusha n'avaient pas résolu le véritable problème rwandais : l'incapacité de l'Etat rwandais à gérer la multiculturalité et l'unité entre les Hutus et les Tutsis. L'ethnie qui est au pouvoir a tendance à appliquer la politique de marginalisation et d'exclusion de l'autre ethnie qui n'est pas au pouvoir. Dans des situations extrêmes, ces deux ethnies rivales (Hutu et Tutsi), peuvent avoir le sentiment que leur sécurité, voire leur survie, ne peuvent être assurées que si elles contrôlent le pouvoir politique [115]. Il s'en suit le fait que l'identité devient l'enjeu des conflits entre groupes identitaires [116]. Ce qu'il faut pour le Rwanda ce sont les institutions étatiques fortes, et des individus agissant en leurs noms, capables d'assurer l'unité et la cohésion nationale et non des hommes forts dans un Etat faible. Kadony Nguway Kpalangu nous met en garde contre la reproduction du génocide au Rwanda. Pour lui, « la mort de Kagame (Kagame-Etat) risque plus tard de remettre le Rwanda à la case de départ. Il est fort possible que le phénomène génocide se reproduise à nouveau » [117].

Mais la résolution des conflits armés intra-étatiques en Afrique sera plus efficace si l'on y associe le troisième « D » qui est le Développement. Il n'y a « pas de développement sans sécurité, ni de sécurité sans développement » [118]. Les interventions

---

<sup>6</sup> La DGSE (Direction Générale de Sécurité Extérieure) est très présente, mais aussi la DRM (Direction de Renseignement militaire), la DST (Direction de la Surveillance du Territoire), le SCTIP (Service de Coopération Technique International de la Police) et la DPSD (Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense).

<sup>7</sup> Outre les anciennes troupes coloniales, la quasi-totalité du haut état-major français est constituée d'officiers qui ont fait une carrière accélérée en Afrique (carrière deux à trois fois plus rapide qu'en métropole), avec des soldes très importantes. Pour ces gens-là, l'Afrique, c'est leur identité. Ils sont nostalgiques lorsqu'on évoque la fin de la Françafrique. Il est hors de question pour eux que l'armée française la quitte.

<sup>8</sup> Ce sont notamment les multinationales aux stratégies de monopole. Parmi elles, il y a lieu de citer Total, Fina et Elf (pétrole, gaz), Bouygues et Suez (Bâtiment et travaux publics, eau), Bolloré (Transports), Rougier (Bois), Pinault (Distribution), Castel (boisson), etc.

militaires de la France dans les conflits armés intra-étatiques en Afrique ne pourront finalement être justifiées que si elles permettent de créer les conditions pour établir un réel climat de sécurité afin d'entamer une politique de développement qui seule pourra garantir à long terme le maintien de cette sécurité [119]. En effet, si les conflits armés intra-étatiques en RCA, au Mali et au Rwanda ont contribué à la paupérisation de ces pays, il est aussi certain que le sous-développement est un facteur important qui a concouru à leur éclatement. Le contexte socio-économique de ces Etats a été et demeure celui des Etats fragiles, Etats faillis. Ces pays ont été et demeurent vulnérables et leurs populations vivent sous le seuil de pauvreté, caractérisé par un manque de tout : eau, électricité, soins médicaux, éducation, route, emploi, etc. ; des fois dans l'indifférence totale des autorités étatiques en place. Les infrastructures économiques sont faibles, pillées ou en mauvais état. Le tissu industriel est fortement réduit et le commerce en baisse. Les richesses nationales qui auraient pu soutenir l'économie font l'objet d'un trafic lié à la mafia ou d'un détournement entretenu par ceux-là qui sont censés les combattre. Dans un tel contexte de déliquescence des structures économique-sociales, couplée à l'indifférence totale des autorités étatiques, chaque personne devient potentiellement candidate à la rébellion. Les conditions d'existence insoutenables finissent par transformer le pays en une jungle où la violence est normalisée par la loi du plus fort. La crise socio-économique porte donc en elle le germe des conflits armés intra-étatiques, de la vengeance, etc. Toute solution qui chercherait à instaurer la paix tout en ignorant l'aléa socio-économique s'avèrerait inefficace et susceptible de replonger les Etats africains dans des cycles des conflits armés intra-étatiques.

De ce qui précède, nous estimons que la prévention des conflits armés intra-étatiques en Afrique serait moins onéreuse que les interventions militaires coûteuses en hommes, en matériels et en argent. A titre de comparaison, les dépenses militaires mondiales pour l'année 2015 sont estimées à 1 676 milliards USD [120]. L'une des meilleures façons de prévenir des conflits armés onéreux en Afrique est de soutenir le développement économique de ce continent. Les niveaux d'intervention font toute la différence. « La capacité des troupes américaines à relancer l'activité économique et exporter la démocratie au Japon et en Allemagne après 1945 ne vient pas de ce que ces deux pays étaient plus développés, homogènes et occidentaux que la Somalie ou l'Afghanistan aujourd'hui, mais de ce que la communauté internationale y a consacré plus d'efforts, tant financièrement que militairement [121] ». En Afrique, « des perspectives économiques et sociales doivent être dessinées pour les populations, à commencer par les jeunes sans-emplois ni revenus, prêts à s'insérer dans une économie mafieuse ou à être séduits par des idéologies extrémistes » [122].

### 5.3.2.3 LA DÉFAILLANCE DU SYSTÈME DÉMOCRATIQUE

La notion de démocratie fait référence à un système politique fondé non seulement sur des élections libres et honnêtes, mais aussi sur la primauté du droit, la séparation des pouvoirs et la protection des libertés fondamentales. « Si une démocratie ne préserve pas la liberté et le droit, le fait qu'elle soit une démocratie est une piètre consolation » [123]. Selon la *Déclaration Universelle sur la Démocratie*, la démocratie est universellement reconnue comme un idéal et un but ; elle est basée sur des valeurs communes partagées par les peuples du monde malgré leurs différences culturelles, politiques, sociales et économiques. Comme processus, la démocratie implique les mécanismes, les procédures et les formalités de l'organisation politique aux élections. Elle suppose aussi l'alternance au pouvoir. Mais en Afrique, la pérennisation et la monopolisation du pouvoir sont devenues les traits caractéristiques de la pratique politique africaine. Les statistiques sur des dirigeants africains accros au pouvoir sont alarmantes [124]. « La possibilité de renverser le gouvernement par la voie des urnes n'existant pratiquement pas, seul l'assassinat, la rébellion ou le soulèvement armé peuvent contredire le principe de la continuation indéfinie au pouvoir » [125]. Dans un tel contexte, nous estimons que la résolution des conflits armés intra-étatiques en Afrique ne peut être mieux garantie que par la recherche d'un véritable régime démocratique régi par l'Etat de droit. La démocratie est en effet une condition importante pour l'établissement d'une culture de la paix qui se substitue à la culture de la guerre. Les Etats africains ont besoin d'un retour à une vie démocratique. Celle-ci va assoir la paix et la stabilité dans ces Etats. Car, comme l'avait souligné Winston Churchill, « la démocratie est un mauvais système mais elle est le moins mauvais de tous les systèmes » [126]. Mais le retour à une vie démocratique en Afrique ne doit pas être uniquement l'apanage de la classe dirigeante africaine ; il doit aussi être celui des dirigés africains. « Ce n'est pas le pouvoir qui se convertit, ce sont les contre-pouvoirs qui réussissent à limiter le pouvoir absolu. C'est un combat perpétuel. Il suffit que les contre-pouvoirs démissionnent, ne défendent plus un certain nombre de valeurs, pour que l'arbitraire domine. La normalité, ce n'est pas la démocratie, c'est le pouvoir absolu. *Et tout pouvoir corrompt, et le pouvoir absolu corrompt absolument*. Il n'y a jamais eu de démocratie que lorsque des contre-pouvoirs se sont organisés pour borner le pouvoir » [127]. Et « on ne peut manipuler que ce qui existe déjà à l'état manipulable, même s'agissant d'un fantasme » [128].

Mais au bout de compte, la reconstruction de l'Etat en Afrique est la meilleure des solutions qui pourrait tirer de manière efficace les Etats africains des conflits armés intra-étatiques qui les rongent depuis la fin de la bipolarité. Car en analysant la recrudescence des conflits armés intra-étatiques en Afrique, on constate que le chaos africain est celui des « souverainetés

déchues » [129], c'est-à-dire des Etats africains dont la fragilité s'apparente à deux scénarios : soit à la faillite de l'Etat, soit à la destruction de l'Etat [130]. Les Etats africains sont donc des Etats qui n'ont plus de légitimité dans les limites de leurs propres territoires, des Etats dans lesquels rien ne fonctionne correctement, des Etats qui ne parviennent pas à assurer leurs missions essentielles, particulièrement la défense du territoire national, la sécurité de la population et de ses biens, la justice et le bien-être socio-économique. On assiste donc à « l'effondrement de l'Etat » que William Zartman définit comme étant « une situation où la structure, l'autorité, le droit et l'ordre politique se sont émiettés et ont besoin d'être recomposés » [131]. Les Etats africains ont donc besoin d'être reconstruits. Cependant, cette reconstruction de l'Etat ou ce *statebuilding* ne doit pas être pris dans le sens de revenir à l'état initial qui a existé avant l'éclatement des conflits armés (par exemple un Etat prédateur, autoritaire et répressif qui a été à l'origine du déclenchement du conflit armé intra-étatique) mais dans le sens de reconstruire un Etat pourvoyeur des services sociaux de base et détenteur du monopole de la violence légitime. « Ce dont l'Afrique a besoin ce sont des fortes institutions et non d'hommes forts »<sup>9</sup>, des « Etats-individus » [132]. Cet extrait du discours du président Américain Barack Obama à Accra met fin à cette étude et invite l'Africain à penser sur l'importance de reconstruire l'Etat en Afrique et la manière dont il doit s'y prendre.

## **6 CONCLUSION**

Tout compte fait, nous sommes arrivés au bout de notre étude, laquelle a porté sur « les interventions militaires de la France dans les conflits armés intra-étatiques en Afrique pendant la période post-bipolaire. Etude comparée des cas de la République Centrafricaine, du Mali et du Rwanda ». Son objet d'étude a été celui d'analyser l'efficacité des interventions militaires de la France dans les conflits armés intra-étatiques en RCA, au Mali et au Rwanda pendant la période post-bipolaire. Et la problématique a été la suivante : les interventions militaires de la France dans les conflits armés intra-étatiques en République Centrafricaine, au Mali et au Rwanda pendant la période post-bipolaire ont-elles été efficaces dans la résolution de ces conflits armés ?

En guise d'hypothèse, nous avons répondu qu'au regard de la situation chaotique qui a régné en RCA, au Mali au Rwanda pendant la période post-bipolaire faisant suite aux conflits armés intra-étatiques dans ces trois Etats, les interventions militaires de la France se seraient avérées importantes dans l'objectif d'arrêter des violations massives du droit humanitaire, de ramener la paix et la sécurité dans ces Etats ou de sauver un régime légitime. Quant à leur efficacité, elle dépendrait de certains facteurs qui sont notamment les intérêts de la puissance interventionniste qui est la France. Cette dernière aurait privilégié ses intérêts en RCA, au Mali et au Rwanda au détriment des pistes de solutions qui mettraient fin aux conflits armés intra-étatiques dans ces Etats. Ces interventions militaires n'auraient donc pas permis à ces Etats de s'extirper des conflits armés intra-étatiques qui les rongent depuis la fin de la bipolarité.

Il nous a fallu adopter une certaine démarche méthodologique. Nous avons ainsi recouru aux méthodes comparative et fonctionnaliste et à la technique documentaire. La méthode comparative a été une démarche cognitive par laquelle nous nous sommes efforcés à comprendre les interventions militaires de la France par la confrontation des cas différents (RCA, Mali, Rwanda). Et la méthode fonctionnaliste nous a permis d'apprécier l'utilité et l'efficacité de ces interventions militaires. Quant à la technique documentaire, elle nous a mis en présence des documents contenant les informations utiles à notre étude.

Outre l'introduction et la conclusion, cette étude a comporté quatre points. Le premier point s'est consacré à la définition et à la typologie des conflits armés. Le second point, quant à lui, a été une étude des conflits armés intra-étatiques en RCA, au Mali et au Rwanda pendant la période post-bipolaire. Quant au troisième point, il a été un cadre dans lequel nous avons fait une étude des interventions militaires de la France dans les conflits armés intra-étatiques en RCA, au Mali et au Rwanda pendant la période post-bipolaire. Enfin, dans le quatrième point, nous sommes revenus sur le bilan des interventions militaires de la France dans les conflits armés intra-étatiques en RCA, au Mali et au Rwanda pendant la période post-bipolaire.

Ce que nous pouvons retenir de cette étude est que face à la recrudescence des conflits armés intra-étatiques en Afrique pendant la période post-bipolaire, la solidarité internationale au chevet de l'Afrique est singulière. Et la réussite de quelques opérations militaires dans tel autre Etat suppose ou requiert l'engagement d'une grande puissance. En guise d'institution de la pratique, le concept de « Nation-cadre » est adopté et accepté par la communauté internationale. La France est l'une des grandes puissances qui revêt le plus souvent la casquette de Nation-cadre en Afrique. Pendant la période post-bipolaire, la

---

<sup>9</sup> Extrait du Discours du président américain Barack Obama le samedi 11 juillet 2009 devant le Parlement Ghanéen.

France est intervenue militairement à plus de dix reprises dans les conflits armés intra-étatiques en RCA (Almandin I, Almandin II, Almandin III, Boali et Sangaris) au Mali (Serval et Barkhane) et au Rwanda (Noroît, Volcan, Amaryllis et Turquoise). Ces opérations militaires ont été engagées pour diverses raisons : elles ont cherché à enrayer l'engrenage des massacres interreligieux et interethniques, à soutenir des gouvernements légitimes ou amis, à protéger les ressortissants français, etc. Mais les opinions sont divisées quant à leur bilan. Il est positif pour les uns et négatif pour les autres. De notre part, nous avons estimé qu'apprécier objectivement les interventions militaires de la France dans les conflits armés intra-étatiques en RCA, au Mali et au Rwanda pendant la période post-bipolaire nécessite que l'on dégage d'abord le côté actif, ensuite le côté passif de ces interventions militaires et enfin, les facteurs de réussite et d'échec de ces interventions militaires.

En RCA, le bilan actif que nous pouvons tirer des interventions militaires de la France est qu'elles ont permis aux personnels de la SP et des FACA de reprendre confiance et de contrôler la situation sécuritaire, elles ont permis d'aboutir à des solutions politiques respectant la dignité de chaque bord, elles ont enrayer le cycle dramatique des exactions de masse, de représailles et de vengeances, elles ont permis de sauver des nombreuses vies. Au Mali, l'intervention militaire française a permis d'éviter l'occupation du Mali par les djihadistes. Au Rwanda enfin, les interventions militaires de la France ont permis de sauver et d'évacuer des ressortissants français et étrangers, elles ont aussi réussi à extraire et mettre en lieu sûr un nombre élevé de réfugiés, d'orphelins et de religieux rwandais menacés par les actes génocidaires. Même si les interventions militaires de la France au Rwanda n'ont pas empêché le génocide rwandais de 1994, elles ont quand même permis d'y mettre fin. Quant au bilan passif des interventions militaires de la France, notons qu'en RCA, c'est d'abord le fait que la France a une responsabilité historique dans l'état de déliquescence de ce pays de par son ingérence dans la vie politique centrafricaine. La France a installé ou destitué à sa guise presque tous les chefs d'Etat que ce pays a compté. Une telle ingérence politique a posé les germes d'une déstabilisation chronique. Et en nous appuyant sur la récente opération militaire française dénommée Sangaris, il faut noter que le bilan n'est pas complètement rose ; il est en demi-teinte car le pays n'a pas encore réussi à surmonter ses conflits armés intra-étatiques. La situation est encore instable jusqu'à ce jour. Le bilan est aussi en demi-teinte en ce qui concerne les interventions militaires de la France au Mali. Le Nord du Mali est loin de retrouver sa sécurité. On a certes affaibli les djihadistes militairement, mais, conjoncturellement, ils bénéficient encore d'appuis dans toute la zone sahélo-sahélienne. Au Rwanda enfin, on reproche à la France d'avoir joué un rôle négatif dans les conflits armés intra-étatiques. Les faits qui lui sont reprochés sont multiples. Parmi eux, on relève notamment la participation directe des militaires français aux combats dans un pays avec lequel la France n'avait pas d'accord de défense mais simplement des accords de coopération militaire. On reproche aussi à l'opération Turquoise d'avoir été une opération de relations publiques sous habillage humanitaire, de n'avoir été qu'une opération humanitaire alors qu'il aurait fallu intervenir pour imposer la paix. Mais le caractère tardif de l'opération Turquoise constitue le reproche le plus sérieux que l'on puisse faire à cette opération. Et le monde entier retiendra que la présence militaire de la France au Rwanda pendant la période post-bipolaire n'a pas pu empêcher le génocide rwandais de 1994.

Certains facteurs ont contribué au bilan actif ou passif des interventions militaires de la France en République centrafricaine, au Mali et au Rwanda. Les facteurs du bilan actif sont notamment la capacité militaire de la France et son influence sur la scène internationale, la recherche de la légitimation de ses interventions militaires et leur promptitude. Et les facteurs du bilan passif sont notamment la quête ou la préservation des intérêts de la part de la France, la défaillance de l'approche globale des crises qui réunit les « 3 D » à savoir la Défense, la Diplomatie et le Développement. A cela, il faut ajouter aussi la défaillance du système démocratique dans les Etats africains. Ce qu'il faut c'est capitaliser les facteurs de réussite des interventions militaires de la France dans les conflits armés intra-étatiques en Afrique et transformer, voire annihiler, dans la mesure du possible, les facteurs d'échec de ces interventions militaires afin de les voir tirer de manière efficace les Etats africains des conflits armés intra-étatiques qui les rongent. Mais au bout de compte, la reconstruction de l'Etat est la meilleure des solutions qui pourrait tirer de manière efficace les Etats africains des conflits armés intra-étatiques qui les rongent depuis la fin de la bipolarité. Mais cette reconstruction de l'Etat ne doit pas être pris dans le sens de revenir à l'état initial qui a existé avant l'éclatement des conflits armés (par exemple un Etat prédateur, autoritaire et répressif qui a été à l'origine du déclenchement du conflit armé intra-étatique) mais dans le sens de reconstruire un Etat pourvoyeur des services sociaux de base et détenteur du monopole de la violence légitime. Pour paraphraser le président américain Barack Obama, ce dont l'Afrique a besoin ce sont des fortes institutions et non d'hommes forts ou des Etats-individus. A chaque Africain de penser sur la manière de reconstruire l'Etat en Afrique.

## REMERCIEMENTS

Cet article constitue le résumé de notre mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies (D.E.A.) en Relations Internationales à l'Université de Lubumbashi (RDC). Nous tenons à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, nous ont aidés dans l'élaboration de cette œuvre scientifique. Nos remerciements s'adressent en premier lieu au Recteur de l'Université de Lubumbashi, le Professeur Gilbert Kishiba Fitula et à tout son comité de gestion. Nos sincères et considérables remerciements s'adressent ensuite au Professeur Ordinaire Kadony Nguway Kpalaingu pour avoir assuré la direction de notre mémoire de D.E.A. C'est

grâce à ses critiques, conseils et recommandations que nous sommes arrivés au terme de notre recherche scientifique. Nous remercions aussi le Professeur Ordinaire Wenu Becker qui s'est joint au Professeur Ordinaire Kadony Nguway Kpalaingu pour assurer la codirection de notre mémoire de D.E.A. Nos sincères et considérables remerciements s'adressent enfin à notre chère et tendre épouse Maguy Lukwesa Tshabu, nos chers enfants : Graël Nyembo Kilwa, Uriel Lwamba Kilwa et Prunelle Mwewa Kilwa ; et nos chers parents André : Nyembo Mazingu et Théano Mwangé Fulaisha pour le sacrifice qu'ils ont enduré. A tous, nous disons grand merci.

## RÉFÉRENCES

- [1] Rousseau, R., *Droit international public*, Paris, 9<sup>e</sup> éd., Dalloz, 1988, p. 287.
- [2] Ndabereye, N.M.P., *Guerre et intégration dans les relations internationales africaines à l'ère de la mondialisation. Contribution à l'étude de l'intégration régionale des pays des Grands Lacs africains*, Thèse présentée et soutenue publiquement en vue de l'obtention du grade de docteur en Relations Internationales, Unilu, mai 2008, p. 39.
- [3] TPIY, *L'arrêt rendu dans l'affaire concernant Dusko Tadic*, La Haye, 15 juillet 1999.  
[Online] Available : <http://www.tpiy.org/sid/7749> (23 mars 2014).
- [4] CICR, *Comment le terme « conflit armé » est-il défini en droit international humanitaire*, mars 2008.  
[Online] Available : <http://www.icrc.org/fre/assets/files/other/opinion-paper-armed-conflict-fre.pdf> (26 février 2014).
- [5] Cf. *Les 4 Conventions de Genève et le Protocole additionnel II (article 1-1, §1)*.
- [6] Basdevant, J.(Dir.), *Dictionnaire de la terminologie du droit international*, Paris, Sirey, 1960, p. 308, cité par Revah, O., *Quelles chances de survie pour l'Etat post-conflit ?*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 51
- [7] Wehberg, H., "La guerre civile et le droit international", *Collected Courses of the Hague Academy of International Law*, Volume 63, p. 39, 1938.  
[Online] Available : [http://dx.doi.org/10.1163/1875-8096\\_pplrdc\\_ej.9789028610026.001\\_127](http://dx.doi.org/10.1163/1875-8096_pplrdc_ej.9789028610026.001_127) (07 avril 2014).
- [8] Zozime, T. A., "Centrafrique pourquoi est-on arrivé là et quelle paix au-delà de Djotodjia et de la MISCA ?", *Note d'analyse politique*, n° 14, p. 2, Janvier 2014.
- [9] Gerold, G. et Merino, M., "L'effondrement de l'Etat centrafricain au cours de la dernière décennie : origines de la crise et quelques idées pour en sortir", *Fondation pour la recherche stratégique*, n°08, pp. 3-5, Avril 2014.
- [10] Idem, p. 5.
- [11] Zozime, T. A., art. cit., p. 3.
- [12] Ngbandi, V., *Centrafrique : la Seleka se reconstitue en parti politique*, 14 juillet 2014.  
[Online] Available : <http://www.centrafriquelibre.info> (10 février 2017).
- [13] Radio France internationale, *Faustin-Archange Touadéra élu président de Centrafrique*, 20 février 2016.  
[Online] Available : <http://www.rfi.fr/afrique/20160220-faustin-archange-touadere-elu-president-centrafrique>, (10 février 2017).
- [14] Klute, G., "Hostilités et alliances. Archéologie de la dissidence des Touaregs au Mali", *Cahiers d'études africaines*, vol. 35, n°137, p. 57, 1995.
- [15] Dia, D. (Dir.), *Systèmes de conflits et enjeux sécuritaires en Afrique de l'Ouest*, Ile de Gorée, Gorée Institute, 2013, p. 124.
- [16] *Comprendre le conflit au Mali*.  
[Online] Available : <http://www.ritin.org/article4676.html> (17 janvier 2014).
- [17] Fofe, D.M. J.-P., *La cour pénale internationale : institution nécessaire aux pays des Grands Lacs Africains. La justice pour la paix et la stabilité en RDC, en Ouganda, au Rwanda et au Burundi*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 25.
- [18] Organisation de l'Unité Africaine, *Rapport sur le génocide au Rwanda*, mai 2000, p.6.
- [19] Lemkin, R., *Axis Rule in Occupied Europe : Law of Occupation, Analysis Of Government, Proposals for Redress*, New York, Columbia University Press, 1944, cité par Gareau, J.-F., *Le crime de génocide : explication juridique*, juillet 2010. [Online] Available : <http://www.makaila.fr/article-le-crime-de-genocide-explication-juridique-53245104.html> (07 avril 2014).
- [20] Gareau, J.-F., art.cit.  
[Online] Available : <http://www.makaila.fr/article-le-crime-de-genocide-explication-juridique-53245104.html> (07 avril 2014).
- [21] Nations Unies, *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, approuvée et soumise à la signature et à la ratification ou à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 260 A (III) du 9 décembre 1948, entrée en vigueur le 12 janvier 1951, conformément aux dispositions de l'article XIII.
- [22] Quilès, P. et al., *Rapport d'information sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994*, Tome I, Assemblée nationale française, Commission de la défense nationale et des forces armées et de la commission des affaires étrangères, 1998, p. 287.

- [23] Willame, J.-C., *Aux sources de l'hécatombe rwandaise*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 9.
- [24] Reyntjens, F., *Rwanda. Trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 21-49.
- [25] Fondation Hirondelle, *Rwanda/Génocide : plus d'un million de morts : bilan officiel*, 08 février 2002.  
[Online] Available : <http://reliefweb.int/report/rwanda/rwandagenocide-plus-dun-million-de-morts-bilan-officiel> (27 avril 2017).
- [26] Quilès, P. et al., *op.cit.*, pp. 289-290.
- [27] Organisation de l'Unité Africaine, *op.cit.*, p. 111.
- [28] *Rapport de la mission conjointe chargée d'enquêter sur les allégations de massacres et autres atteintes aux droits de l'homme ayant lieu dans l'Est du Zaïre (actuellement RDC) depuis septembre 1996 (A/51/942)*, par. 80.
- [29] Rapport de l'Equipe d'enquête du Secrétaire général des Nations Unies (S/1998/581), Annexe, par. 4.
- [30] Idem, par. 96.
- [31] Nations Unies, *Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo*, Août 2010., p. 14.
- [32] *Arrêt Brdjanin*, TPIY, Chambre de première instance, 1<sup>er</sup> septembre 2004, par. 703, qui accepte qu'une zone géographique puisse être limitée "à une région... ou une municipalité".
- [33] Nations Unies, *Rapport du projet Mapping...*, *op.cit.*, p. 14.
- [34] L'Equipe d'enquête du Secrétaire général a conclu que le blocage de l'aide humanitaire était de nature systématique et constituait un crime contre l'humanité: voir Rapport ... (S/1998/581), par. 95.
- [35] Nations Unies, *Rapport du projet Mapping...*, *op.cit.*, p. 292.
- [36] Meyrowitz, H., "La guérilla et le droit de la guerre : Problèmes principaux", *Droit humanitaire et conflits armés*, p. 193.  
[Online] Available : <http://rbdi.bruylant.be/public/modele/rbdi/content/files/RBDI%25201971/RBDI%25201971-1/Etudes/RBDI%25201971.1%2520-%2520pp.%252056%2520%25C3%25A0%252072%2520-%2520Henri%2520Meyrowitz.pdf> (10 mai 2015).
- [37] Leloup, B., *Le Rwanda et ses voisins*, in: Marysse, S. et Reyntjens, F. (Eds.), *L'Afrique des Grands Lacs - Annuaire 2004-2005*, Paris: L'Harmattan, pp. 152-159, 2005.
- [38] *Kisangani dans la guerre du Congo*.  
[Online] Available : <https://www.hrw.org/legacy/french/reports/drc2k2/DRC0802fr-02.htm> (28 décembre 2016).
- [39] Boniface, P., "Les opérations militaires extérieures", *Pouvoirs*, n° 125, p. 55, 2008.
- [40] République française, *Répertoire typologique des opérations*. Tome II: Afrique, Paris, Ministère de la Défense, CDEF/DREX, 2004, pp. 231-232.
- [41] *Opération Almandin 2 à Bangui à la mutinerie des soldats centrafricains et aux émeutes dans la ville*, 24 novembre 2010.  
[Online] Available : <http://www.ecpad.fr/operation-almandin-2-a-bangui-suite-a-la-mutinerie-des-soldats-centrafricain-et-aux-emeutes-dans-la-vielle> (08 mai 2015).
- [42] République française, *op.cit.*, pp. 241-255.
- [43] *Historique de l'opération Boali*.  
[Online] Available : <http://www.materiel-militaire.com/t956-historique-de-l-operation-boali> (10 mai 2015).
- [44] Saint Victor (De), F., "45 ans d'opérations militaires françaises en république centrafricaine", *Lettre du Retex-opérations*, n°8, CDEF, p.3, 9 décembre 2013.
- [45] *L'opération Boali en République Centrafricaine*.  
[Online] Available : <http://sv69.e-monsite.com/pages/l-aef/l-operation-boali-en-republique-centrafricaine.html> (12 mars 2017).
- [46] Gricourt, S., *République Centrafricaine : au bout de la transition, la fin de l'impunité ?*, *Fondation Jean-Jaurès*, Note n° 276, p. 2, 8 juillet 2015.
- [47] RTL, *Centrafrique, Le Drian annonce le début du désarmement dès lundi, si besoin par la force*.  
[Online] Available : <http://www.rtl.fr/actu/international/centrafrique-le-drian-annonce-le-debut-du-desarmement-des-lundi-si-besoin-par-la-force-7767713997> (10 mai 2015).
- [48] Vilanova, P. et De Castro, P., "Mali-Sahel : de la crise à l'intervention militaire (2013)", *Annuaire IEMed. de la Méditerranée*, 2013, p. 238.  
[Online] Available : <http://www.iemed.org/observatori-fr/arees-danalisi/arxiu-adjunts/anuari/iemed-2013/Vilanova%20Castro%20Mail%20Sahel%20FR.pdf> (11 mars 2017).
- [49] *L'Opération Serval est déclenchée. Les détails 1/2 (objectifs)*.  
[Online] Available : <http://www.bruxelles.2.eu/2013/01/12/loperation-serval-au-mali-est-declenchee-les-detaills-12-le-drian> (23 mai 2015).



- [50] Quilès, P. et al., *op.cit.*, p. 121.
- [51] République française, *op.cit.*, p. 89.
- [52] Quilès, P. et al., *op.cit.*, p. 110.
- [53] République française, *op.cit.*, pp. 101-102.
- [54] Quilès, P. et al., *op.cit.*, p. 263.
- [55] République française, *op.cit.*, p. 179.
- [56] Quilès, P. et al., *op.cit.*, p. 265.
- [57] Idem, pp. 313-320.
- [58] République française, *op.cit.*, p. 187.
- [59] Idem, pp. 235-256.
- [60] Ministère français de la défense, *L'Opération Boali*.  
[Online] Available : <http://m.defense.gouv.fr/operations/autres-operations/operations-achevees/operation-boali-2002-2003/l-operation-boali> (12 mars 2017).
- [61] *Sangaris: fin d'une opération réussie*, 8 novembre 2016.  
[Online] Available : <http://operationnels.com/2016/11/08/sangaris-fin-dune-operation-reussie> (12 mars 2017).
- [62] *Opération Serval, un an après : quel bilan ? Le point de vue de Pascal Boniface*, 14 janvier 2014.  
[Online] Available : <http://www.iris-france.org/43821-operation-serval-un-an-apres-quel-bilan> (12 mars 2017).
- [63] Larcher, L., *Un an après, quel bilan pour l'Opération Serval au Mali ?*, 12 janvier 2014.  
[Online] Available : <http://www.la-croix.com/Actualite/Monde/Un-an-apres-quel-bilan-pour-l-operation-Serval-au-Mali-2014-01-12-1088242> (13 mars 2017).
- [64] *Barkhane au Mali 2 ans après : bilan mitigé*, 02 août 2016.  
[Online] Available: <http://www.studiotamani.org/index.php/politique/8492-barkhane-au-mali-2-ans-apres-bilan-mitige> (13 mars 2017).
- [65] République française, *op.cit.*, pp. 93-194.
- [66] Association France Turquoise, *Défendre et promouvoir la mémoire et l'honneur de l'armée française et des militaires français ayant servi au Rwanda*.  
[Online] Available : <http://www.france-turquoise.fr/questions-et-reponses-sur-loperation-turquoise> (14 mai 2015).
- [67] Survie et Waging Peace, *La République centrafricaine: un désastre humanitaire et des droits de l'homme*, p.16, Novembre 2007.  
[Online] Available : [http://survie.org/IMG/pdf/rapport\\_rca\\_site.pdf](http://survie.org/IMG/pdf/rapport_rca_site.pdf) (12 avril 2015).
- [68] Idem, 16.
- [69] *Ibidem*, pp. 16-17.
- [70] *Ibidem*, p. 17.
- [71] *Ibidem*, pp. 17-18.
- [72] Ndenkop, O., *Centrafrique : les raisons cachées de l'intervention française*, 14 décembre 2013.  
[Online] Available : <http://www.investigation.net/Centrafrique-les-raisons-cachees> (03 décembre 2016).
- [73] *Fin de l'Opération Sangaris : Un bilan contrasté dans une RCA toujours instable*, 31 octobre 2017.  
[Online] Available: <http://m.20minutes.fr/monde/1951995-20161030-fin-operation-sangaris-bilan-contraste-rca-toujours-instable> (15 mars 2017).
- [74] Digiacomì, C., *1061 jours, 3 soldats morts et des scandales sexuels : le bilan en demi-teinte de l'opération Sangaris en Centrafrique*, 30 octobre 2016.  
[Online] Available : <http://m.huntingtonpost.fr/2016/10/30/le-bilan-en-demi-teinte-de-loperation-sangaris-en-centrafrique> (15 mars 2017).
- [75] Lotfi, L., *Mali : un bilan en demi-teinte pour Serval*, 14 juillet 2014.  
[Online] Available : <http://maliactu.net/mali-un-bilan-en-demi-teinte-pour-serval> (15 mars 2017).
- [76] Pouria, A., *Les tueurs ont ciblé l'idée de coexistence*, interviewé par Malagardis, M., *Libération*, 08 mars 2015.  
[Online] Available : [http://www.liberation.fr/planete/2015/03/08/les-tueurs-on-cible-l-idee-de-coexistence\\_121691&hl](http://www.liberation.fr/planete/2015/03/08/les-tueurs-on-cible-l-idee-de-coexistence_121691&hl) (13 mai 2015).
- [77] Boniface, P., *Opération Serval, un an après : quel bilan ?*, 14 janvier 2014.  
[Online] Available : <http://www.iris-france.org/43821-operation-serval-un-an-apres-quel-bilan> (15 mars 2017).
- [78] *Barkhane au Mali 2 ans après : bilan mitigé*.  
[Online] Available : <http://www.studiotamani.org/index.php/politique/8492-barkhane-au-mali-2-ans-apres-bilan-mitige> (15 mars 2017).
- [79] Organisation de l'Unité Africaine, *op.cit.*, pp. 88-89.

- [80] Idem, p. 90.
- [81] Quilès, P. et al., *op.cit.*, pp. 338-339.
- [82] République française, *op.cit.*, p. 185.
- [83] Quilès, P. et al., *op.cit.*, p. 339.
- [84] Delmas, J.-C., *La présence française dans le monde*, p.1. [Online] Available : [http://www.lyceedadultes.fr/sitepedagogique/document/HG/HG1S/1S\\_G24\\_T4\\_Q2\\_C1\\_La\\_presence\\_francaise\\_dans\\_le\\_monde.pdf](http://www.lyceedadultes.fr/sitepedagogique/document/HG/HG1S/1S_G24_T4_Q2_C1_La_presence_francaise_dans_le_monde.pdf) (26 avril 2017).
- [85] Idem, p.1.
- [86] De La Sablière, J.-M., "La perte d'influence de la France sur la scène internationale", *Géoéconomie*, n°71, p.12, 2014.
- [87] Idem, p.13.
- [88] De Montbrial, T., "La France dans le monde", *Questions internationales*, n° 61-62, pp.96-97, Mai-août 2013.
- [89] De La Sablière, J.-M., art.cit., pp 14-15.
- [90] Foucher, M., "Géopolitique de l'influence", *Comprendre Les Enjeux Stratégiques*, n°32, pp.1-3, février 2014.
- [91] Boniface, P., "Les opérations militaires extérieures", art.cit., pp.59-61.
- [92] Idem.
- [93] Goya, M., "La guerre de trois mois : l'intervention française au Mali en perspective", *Politique Etrangère*, n°2, p.159, 2013.
- [94] Jeangene, V. J.-B., "Ethique et politique de l'intervention humanitaire armée", *Critique internationale*, n°39, p.162, 2008.
- [95] Banegas, R. et Marchal, R., "Intervention et interventionnisme en Afrique", *Politique Africaine*, n°98, p.10, 2005.
- [96] Gambari, I., *Le rôle de l'intervention étrangère dans la construction en Afrique*, in: Zartmam, W. (Ed.), *L'effondrement de l'Etat. Désintégration et restauration du pouvoir légitime*, Manille: Nouveaux horizons, p.242, 1997.
- [97] Bourgi, A., "Aux racines de la Françafrique : la dégradation de l'image de la France en Afrique", *Annuaire Français de Relations Internationales*, volume X, p.5, 2009.
- [98] Robert, R. cité par Grandvaud, R., *De l'armée coloniale à l'armée néocoloniale (1830-1990)*, Marseille, Editions Agone, 2009, p. 55.
- [99] Granvaud, R., *op.cit.*, p. 55.
- [100] Adjovi, R., "La politique africaine de la France", *Annuaire français de Relations Internationales*, volume II, pp.426-437, 2001.
- [101] *Centrafrique : les raisons cachées de l'intervention française*.  
[Online] Available : <http://www.michelcollon.info/Centrafrique-les-raisons-cachees.html> (10 mai 2015).
- [102] Adam, B., "Mali : de l'intervention militaire française à la reconstruction de l'Etat", *Les Rapports du GRIP*, n°3, p.10, 2013.
- [103] Attali, J., cité par Leymarie, P., *Attali et BHL s'en vont en guerre*, 5 juin 2012.  
[Online] Available : <http://blog.mondediplo.net/2012-06-05-Attali-et-BHL-s-en-vont-en-guerre>, (12 mai 2015).
- [104] Moisseron, J.-Y., *Libye, Mali: le bilan des interventions*, p.1, octobre 2013.  
[Online] Available : <http://www.jfcconseilmed.fr/files/13-10---ENA---Moisseron---Libye,-Mali,-bilan-des-interventions.pdf> (12 mai 2015).
- [105] Verschave, F.-X., *France-Afrique, le crime continue*, Lyon, Editions Tahin party, 2000, p. 17.
- [106] Idem, p. 17.
- [107] *Le rôle de la France au Rwanda en 1990-1994 : des accusations infondées*, pp. 16-17.  
[Online] Available : [http://www.mitterrand.org/IMG/pdf/document\\_rwanda\\_experts.pdf](http://www.mitterrand.org/IMG/pdf/document_rwanda_experts.pdf) (01 avril 2015).
- [108] *Rwanda*. [Online] Available : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/rwanda.htm> (15 mars 2017).
- [109] Granvaud, R., *op.cit.*, p. 55.
- [110] Idem, p. 55.
- [111] Bourgi, A., art.cit., p. 1.
- [112] Survie, *La Françafrique, exposé pédagogique de la politique française en Afrique*, février 2004.  
[Online] Available : [http://www.preavis.org/formation-mr/Luttins/brochure\\_francafrigue\\_1-1.a5.pdf](http://www.preavis.org/formation-mr/Luttins/brochure_francafrigue_1-1.a5.pdf) (13 mars 2015).
- [113] Dulait, A. et Al., *La France et la gestion des crises africaines : quels changements possibles ?*, Senat français, Rapport d'information n° 450, 2005-2006, cité par Leboeuf, A. et Quenot-Suarez, H., *La politique africaine de la France sous François Hollande. Renouveau et impensé stratégique*, Paris/Bruxelles, Ifri, 2014, pp. 37-38.
- [114] Makumi, M., *Théorie de Conflit, Processus et Institutions de Gestion*, Nairobi, Watermark Printers, 2000, pp. 34-38, cité par Kamenju, J., *La gestion des conflits en Afrique pour un développement durable. Une approche au développement fondée sur les droits humains*, Présentation à l'occasion de la 4<sup>e</sup> Conférence des institutions nationales africaines des droits humains, Kampala, Août 2002, p. 4.
- [115] Derriennic, J.-P., *Les guerres civiles*, Paris, Presses de Science Po, 2001, p.105.

- [116] Thual, F., *Les conflits identitaires*, Paris, Ellipses, 1995, p. 71.
- [117] Kadony, N.K., *Une introduction aux relations internationales africaines*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 21.
- [118] Adam, B., art.cit., p. 29.
- [119] Idem, p.29.
- [120] *Dépenses militaires mondiales, production et transferts d'armements : les chiffres clés*, 23 novembre 2016. [Online] Available : <http://www.grip.org/fr/node/2143> (17 mars 2017).
- [121] Dobbins, J. et Al., *The UN's Role in Nation-Building : from the Belgian Congo to Iraq*, Santa Monica (CA), RAND Corporation, 2005, cité par De Montclos, P., "Les occidentaux peuvent-ils sauver l'Afrique ?", *Politique étrangère*, n°3, p.554, 2006.
- [122] Hugon, P., *Pensons dès maintenant à rebâtir l'économie de la région*, 17 janvier 2013. [Online] Available : [http://lemonde.fr/idees/article/2013/01/17/pensons-des-maintenant-a-retablir-l-economie-de-la-region\\_1818595\\_3232.html](http://lemonde.fr/idees/article/2013/01/17/pensons-des-maintenant-a-retablir-l-economie-de-la-region_1818595_3232.html) (17 mars 2017).
- [123] Ntirumenyerwa, M.K., "La crise dans la sous-région des Grands Lacs : quand les protagonistes tournent le dos au droit", *L'Afrique des Grands Lacs*, Annuaire 2003-2004, Paris, L'Harmattan, pp.269-270, 2004.
- [124] Kilwa, S. E., "Analyse de la forme des Etats postcoloniaux en Afrique : Des républiques ou des monarchies déguisées en républiques ?", *International Journal of Innovation and Applied Studies*, Vol.24, n°4, pp.1567-1578, Novembre 2018. [Online] Available : <http://www.ijias.issr-journals.org/> (20 décembre 2018).
- [125] Mbembe, A., *Cinquante ans de décolonisation africaine*. [Online] Available : <http://www.aficultures.com/php/%Fnav3Darticle%26no%3D9139&hl> (17 mars 2017).
- [126] "Citation de Winston Churchill", *Citations sur la démocratie*. [Online] Available : <http://www.la-democratie.fr/citations.htm> (17 mars 2017).
- [127] Verschave, F.-X., *op. cit.*, pp. 44-45.
- [128] Mounikou, M., *Afrique : quelle unité ?*, in: Amaizo, Y. E. (Ed.), *L'Afrique est-elle incapable de s'unir ?*, Paris: L'Harmattan, p.107, 2002.
- [129] Badie, B., *Un monde sans souveraineté. Les Etats entre la ruse et la responsabilité*, Paris, Fayard, 1999, chapitre 4, cité par Tshiyembe, M., *Conflits armés, identités ethniques, ressources naturelles en RDC : approche stratégique-polémologique et voie de sortie*, in: Ngoie, T.G. (Ed.), *Identités, ressources naturelles et conflits en RDC*, Paris: L'Harmattan, p.51, 2013.
- [130] Tshiyembe, M., *op.cit.*, p. 51.
- [131] Zartman, W., cité par Pouligny, B., *Ils nous avaient promis la paix: Opérations de l'ONU et populations locales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, p. 50.
- [132] Kadony, N.K., *op.cit.*, p. 20.